

10/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Présents :

Fabrice BOUDJAABA (départ à 11 h 32), Mathéa BOUDINET, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Kevin COHEN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Quentin COTON, Nicolas DELALANDE, Pascale EISENBERGER (départ à 10 h 41), Inès FONTENELLE, Yannig GOURMELON, Jérôme GUEDJ, (départ à 10 h 48, procuration à Yannig GOURMELON), François HEILBRONN (départ à 11 h 28), Emeric HENRY, Angèle KEIME-VANDUICK, Chiara MARTINELLI, Alexandre MAYOL, Bathylle MISSIKA (départ à 11 h 32), Olivier ROZENBERG, Emma SALLEY, Elphie SANTISO, Dominique TAFFIN (départ à 11 h 25), Dina WAKED, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Dina WAKED), Jean-François HUCHET (procuration à Dina WAKED), Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Pascale EISENBERGER), Catherine SUEUR (procuration à Yannig GOURMELON), Louise WAGENER (procuration à Inès FONTENELLE), François WERNER (procuration à François HEILBRONN).

Assistaient à la séance :

Cloé ARTAUT	Présidente étudiante du CVEF
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Christine DAOULAS	Responsable de la mission handicap
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Sergueï GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Caroline JASSON-GRAMUSET	Directrice financière
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Jérémy LOUSSOUARN	Représentant du recteur de Paris
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris
Thayanne VILAR BARBOSA	Juriste

*

* *

I. Avis sur la proposition de budget 2023 de l'Institut d'Études Politiques de Paris	2
II. Proposition d'une motion relative au budget	11
III. Modification du règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Paris	15
IV. Bilan de la politique handicap 2021/2022	20
V. Échange d'informations sur des questions diverses	23

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

La séance est ouverte à 9 h 11 par Dina WAKED

Dina WAKED

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue pour ce dernier Conseil de l'Institut de l'année 2022. Je souhaite d'abord la bienvenue à Cloé ARTAUT, Présidente-étudiante du CVEF, qui est avec nous ce matin. Nous allons commencer par l'avis sur la proposition de budget 2023 de l'IEP de Paris. Nous avons déjà eu une première discussion approfondie la semaine dernière. Je vais laisser la parole à Monsieur JULLIAN et Madame JASSON-GRAMUSET pour une courte présentation du budget. Puis, nous aurons une discussion et un vote pour avis.

**I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2023 DE L'INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS**

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Nous allons faire très court car la quasi-totalité d'entre vous a déjà vu ces slides. Donc, je vais simplement vous rappeler le contexte de forte inflation qui est celui de l'année 2023 pour Sciences Po et pour les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Notre institution est impactée sur environ 30 % de ses dépenses directement ou indirectement par l'inflation, et la progression de nos dépenses due à l'inflation est estimée au minimum à 4 millions d'euros, dont 2 millions d'euros au titre de l'énergie, avec des progressions qui peuvent aller jusqu'à +165 % sur certains postes. Nous subissons également des progressions de nos dépenses de locaux, ainsi que de nos dépenses de fonctionnement, avec des prestataires qui nous demandent des révisions de tarif. Les dépenses de bourses augmentent également à la suite d'une décision de l'État prise en lien avec l'inflation, qui relève mécaniquement le montant des compléments de bourse CROUS versés par Sciences Po. Des effets complémentaires, non chiffrés, existent concernant tous nos investissements, avec des prestataires et entrepreneurs qui revoient régulièrement à la hausse leurs tarifs.

Dans ce contexte, nous avons un résultat prévisionnel qui s'établit à 0,9 million d'euros en 2023, soit un peu plus qu'en 2022 puisqu'on était à 2,4 millions d'euros. Pour mémoire, au budget révisé 2022, nous étions à 0,8 million d'euros une fois retraité le montant de 1,4 million d'euros que nous avons reçu de recettes exceptionnelles au titre des frais de structure de l'IDEX.

Il est important d'évoquer les droits de scolarité, pour indiquer qu'il sera proposé au Conseil d'administration qui se tient demain une application partielle des lignes directrices que ce même Conseil a adoptées en mars 2022 après avoir formulé la demande de telles lignes directrices en décembre 2021. Ces lignes directrices visent à indexer nos droits de scolarité en fonction de l'inflation réelle alors que, de longue date, nous indexions les droits de scolarité en fonction de l'inflation prévisionnelle sans nous soucier de l'écart potentiel entre cette inflation prévisionnelle et l'inflation réellement constatée ultérieurement et de son impact sur les ressources de Sciences Po.

L'application stricte de ces lignes directrices aurait toutefois conduit à relever les droits de scolarité de 9,46 %. Dans ce contexte, le directeur a mené une concertation avec les organisations représentatives des étudiants qui le souhaitaient, qui a abouti à fixer ces droits de scolarité à la hausse de +7,5 % pour 2023-2024. Ceci représente des hausses qui s'échelonnent entre zéro et 1 020 euros pour le tarif maximal, dont vous vous souvenez peut-être qu'il ne s'applique, s'agissant des ressortissants communautaires, qu'à partir de 95 000 euros par part, c'est-à-dire 285 000 euros pour un couple avec deux enfants.

Cette hausse, pour essayer d'en amoindrir les effets, notamment sur les plus démunis de nos étudiants, s'applique de manière progressive selon les revenus, avec une modulation entre +7,1 % et +7,7 %, +7,1 % pour les plus bas revenus qui payent des droits, et +7,7 % pour les revenus les plus élevés.

Par ailleurs, une augmentation très forte - de plus de 15 % - de notre enveloppe de bourses sur critères sociaux est prévue en 2023 également pour accompagner ce relèvement.

Elle permet d'aller vers 30 % de boursiers du CROUS et de revaloriser de 4 % les montants unitaires des compléments de bourse CROUS que nous versons. En effet, comme vous le savez, nous versons, en complément des bourses CROUS, une allocation de 75 % de leur montant. Cette augmentation permet également la revalorisation de plus de 7 % des bourses Boutmy pour les étudiants extracommunautaires, ainsi que le doublement des aides sociales qui sont principalement attribuées par la commission de suivi social. Nous avons donc prévu toute une série de mesures d'accompagnement significatives en contrepartie d'une hausse des droits qui est, elle aussi, significative.

S'agissant de l'écart entre le budget révisé 2022 et 2023, je souhaite simplement vous indiquer que la levée de fonds est stabilisée, après une année qui a été exceptionnelle puisqu'il y a eu plusieurs versements de fondations : fondation pour l'entreprise africaine, fondation Banque de France, Harvard au titre du CHEP qui était arrivé en 2022. Dans ce contexte, on pouvait logiquement anticiper une baisse en 2023, et ce n'est pas le cas en raison d'une vraie ambition sur la levée de fonds, qui se matérialise dans ce budget. Vous noterez évidemment la hausse du produit des droits de scolarité, dont 3,2 millions d'euros liés à l'inflation, ainsi qu'une hausse du chiffre d'affaires de l'Exed, ce qui l'amènera à 11,4 millions d'euros en 2023, après une année 2022 en demi-teinte. Enfin, il faut noter la poursuite du soutien de l'État, avec la dernière marche de relèvement pérenne de notre subvention pour charge du service public que nous avons négociée il y a déjà quelque temps.

Du côté des dépenses, un effort très significatif de recrutement de personnels académiques est prévu, avec des créations nettes, dont quatre externes au titre des financements McCourt et TIERED – TIERED est le projet pour lequel nous avons récemment obtenu un financement du PIA 4, le recrutement de huit doctorants dans le cadre du doublement progressif de leur nombre, la mise en place d'une exonération de droits qui a été annoncée à nos doctorants. Cette exonération concerne tous les doctorants dont les revenus sont inférieurs à 23 700 euros, c'est-à-dire le niveau du contrat doctoral. Enfin, on peut également noter le recrutement prévu de doctorants dans le cadre du fonds Latour.

Vous pouvez, de même, constater la forte augmentation de l'aide sociale, je vous en ai parlé, et la poursuite de la rénovation de nos campus, pour lesquels nous continuons à investir. Cela concerne le 56, rue des Saints-Pères, le 30, rue Saint-Guillaume, mais également notre campus de Nancy.

Nous continuons nos efforts de maîtrise de la dynamique de nos dépenses, avec notamment une réduction des dépenses de loyers en lien avec les locations que nous avons quittées dans le cadre de l'emménagement à Saint-Thomas. Des économies sont également prévues sur le gardiennage, elles aussi liées aussi à la libération de locaux. Les travaux d'aménagement seront moindres, avec la fin des emménagements liés à l'opération Campus 2022. Enfin, la croissance des frais de mission et de réception reste relativement modérée, +0,3 million sur fonds libres, dont + 0,1 million lié à la croissance de l'Exed et de la Summer School, et la progression des effectifs administratifs est elle aussi relativement modérée, avec +3,7 équivalents temps plein et un impact relativement réduit en matière de masse salariale, notamment comparé à l'application de nos accords collectifs qui a un impact de 1,8 million d'euros.

J'en ai terminé, Madame la Présidente. Nous pouvons évidemment répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Mathias VICHERAT

Je ne vais pas alourdir techniquement le propos. Je voulais juste faire trois remarques.

La première, Arnaud l'a dit, ce budget porte une ambition de sérieux budgétaire, il porte aussi nos ambitions académiques et toutes les ambitions que l'on a déjà rappelées. Élément important en situation de crise, il augmente encore la part que représente l'aide financière aux étudiants au sens large. Ça me paraît nécessaire de le souligner et je veux rappeler que très peu d'institutions ont un tiers de l'ensemble de leur budget qui correspond à de l'aide financière aux étudiants.

Deuxième chose, les discussions ont suscité des interrogations, des discussions, parfois des tensions, mais elles ont tout de même permis d'identifier toute une série de leviers, ou tout au moins de questions, que l'on pouvait poser collectivement. D'abord, la part de l'État : je soutiens la motion consistant à poser dans le débat public la réduction très importante et structurelle, depuis dix ans, de l'engagement de l'État vis-à-vis de Sciences Po. Les chiffres qui sont rappelés par l'UNEF sont justes, la dotation par étudiant a baissé de plus de 30 % en dix ans puisque la dotation de l'État n'a pas bougé alors que nous avons augmenté sensiblement le nombre d'étudiants. Nous avons donc une dotation par étudiant bien plus faible que celle des autres universités.

L'intelligence collective est une bonne chose pour que nous regardions ensemble les sujets de maîtrise de dépenses même si parfois il peut y avoir des commentaires un peu rapides sur tel ou tel poste de dépense. La pédagogie et le partage d'informations seront vraiment utiles.

Troisième chose, je trouve très intéressant que le Conseil de l'Institut puisse avoir un rôle plus important vis-à-vis du budget que celui consistant à donner un avis à cette période de l'année. Cela me paraît très sain. Il faut juste que l'on voie comment on s'organise cela en fonction des différentes séquences budgétaires prévues au cours de l'année. Je ne sais pas d'ailleurs s'il y avait eu une motion à un moment qui avait envisagé de créer un comité des dépenses et des recettes dans le cadre du Conseil de l'Institut. Je n'ai pas vu cela mais on pourra en reparler ; vous voulez peut-être affiner votre proposition.

Je voulais vous dire une dernière chose, avec un peu de solennité. Je ne vous parle pas de tango spécifiquement mais il y a un environnement hostile vis-à-vis de Sciences Po, qui vient de « bords » différents. On est attaqué très fortement parce qu'on aime attaquer la réussite, parce qu'il y a des biais idéologiques. Si nous nous mettons à nous tirer dans les pattes entre les différentes communautés, cela va nous nuire collectivement. Les enjeux budgétaires ne doivent pas être l'occasion pour que des communautés se montent les unes contre les autres. Quand on commence à dire « telle ligne pour les chercheurs est-elle vraiment utile pour les colloques ? », il faut interroger certes mais il faut tout de même faire attention à ce que ces discussions budgétaires ne mènent pas à une guerre de tous contre tous.

Alain CHATRIOT

Merci pour la présentation, et merci à notre directeur pour ce mot à l'instant. Je pense effectivement que l'on gagne avec de l'intelligence collective sur ces questions qui sont du ressort du vote du Conseil d'administration, mais pour lequel effectivement l'ensemble des communautés représentées au Conseil de l'Institut, me semble-t-il, peut apporter quelque chose.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire la semaine dernière, je le redis plus brièvement aujourd'hui. Cette année, la procédure a été curieusement compressée dans le temps entre le moment nécessaire et intéressant de discussions que nous avons eu à la dernière séance du Conseil au début du mois de juillet qui nous parlait de différents types de projections possibles sur les évolutions budgétaires, et qui nous avaient, je crois, toutes et tous concerné, ô combien, et qui nous avaient fait nous interroger sur l'organisation des groupes de travail structurés autour du Conseil d'administration, et le moment finalement très tardif où on a eu en amont de la commission des finances de la semaine dernière accès au budget qui allait nous être proposé pour vote aujourd'hui.

Je pense effectivement que nous sommes toutes et tous très pris, j'en ai totalement conscience, mais on a tout de même une marge de progression sur l'organisation du calendrier, et là je ne suis pas le plus ancien dans ce Conseil, mais je commence à vieillir malgré tout dans mon mandat, c'est un point que l'on a déjà signalé parfois les années précédentes.

Donc, j'espère que l'on réussira à faire mieux justement pour éviter que lors des discussions finales sur le vote sur la proposition budgétaire, on soit dans une situation où le risque soit celui d'avoir des communautés qui s'opposent. Donc, je pense vraiment qu'il faut progresser sur ce point.

C'était l'élément que je voulais souligner aujourd'hui. De ce point de vue, sans valoriser leur action, il sera tout de même important d'avoir un retour collectif sur les groupes de travail. Je l'avais dit la semaine dernière, je le redis donc brièvement aujourd'hui.

Il y aurait beaucoup de sujets, je ne vais pas les réaborder, nous les avons évoqués en partie pour avoir des éclairages la semaine dernière, je voulais juste faire une courte réaction sur la question de l'engagement de l'État. Évidemment, je pense que là encore on pourrait trouver une unanimité pour souhaiter que l'État continue de s'impliquer davantage dans notre Institution, et la question des chiffres rapportés aux dotations par étudiant est évidemment un marqueur à la fois précis, mais aussi très symbolique.

Vous savez comme moi qu'il est souvent utilisé dans toutes sortes de contexte pour toutes sortes de comparaison. Si le discours sur ce sujet, est parfois trop maladroit, le résultat de ce discours peut être contreproductif face à l'État et aussi, je pense que c'est tout de même une réalité à laquelle il faut penser, je ne doute pas que nous le fassions toutes et tous, mais face aux étudiants et face aux collègues universitaires dans d'autres établissements.

Donc, je pense qu'il faut, et j'y encourage, et je me doute que c'est fait, et que ce n'est pas simple, de continuer à ce que la direction essaye d'obtenir davantage de l'État, mais je crains que ce sujet dans les

prises de position publiques puisse en écho à ce qui a été signalé sur d'autres dimensions nous attirer à nouveau du ressentiment et des critiques.

C'est donc un sujet sur lequel il faut être très attentif, et malgré tout, nous savons toutes et tous que la réussite de notre arrivée sur le campus de Saint-Thomas malgré tout ne s'est pas faite contre les avis de l'État, loin de là.

Donc, la dénonciation d'un État qui nous oublierait me semble médiatiquement peut-être pas l'opération la plus habile dans le contexte présent, quand bien même je souhaite, je pense comme toutes et tous, que le soutien de l'État puisse continuer de s'exprimer, et que le statut particulier qui fait la force de Sciences Po puisse continuer de prospérer avec également le soutien de l'État. Merci.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup. Sur le premier point, je suis totalement d'accord. Il faut qu'on trouve, à la fois sur le plan calendaire et sur le plan de la méthode, la possibilité pour le Conseil de l'Institut d'être davantage impliqué dans la procédure budgétaire. Je voudrais juste rappeler un point parce que j'ai l'impression qu'il y a tout de même une incompréhension sur ce que sont les groupes de travail du Conseil d'administration. Ce sont des groupes de travail sur une stratégie pluriannuelle budgétaire pour les budgets des années à venir, et notamment à l'horizon de quatre et cinq ans. Dès que nous l'aurons présenté au Conseil d'administration, c'est-à-dire demain, nous vous enverrons les notes sur la stratégie pluriannuelle mais il faut avoir en tête que ce sont uniquement des réflexions sur des propositions. Il n'y a aucune dimension décisionnelle de ces groupes. C'était une novation que j'avais souhaitée parce que des membres du Conseil d'administration voulaient comprendre les problématiques des perspectives pluriannuelles. Mais on va évidemment tout partager. L'ambition que l'on peut avoir sur l'association du Conseil de l'Institut peut d'ailleurs concerner à la fois la procédure budgétaire annuelle mais se mêler aussi de perspectives pluriannuelles. Je suis tout à fait partant pour cela. J'attends donc la proposition du Conseil de l'Institut et nous regarderons comment nous la faisons dans le temps.

Sur la question de l'État, encore une fois c'est de toute façon une motion qui va être mise au vote. Nous verrons donc ce que décide le Conseil de l'Institut.

L'État n'hésite pas à s'appuyer sur Sciences Po pour lancer des projets ou valoriser le dynamisme des universités françaises. Quand l'État veut créer des classes préparatoires talents pour avoir une procédure particulière d'entrée dans les concours de la haute fonction publique, il s'appuie sur Sciences Po pour les créer. Je ne vais pas vous citer toutes les missions de service public et les politiques publiques que l'on porte - alors même que notre dotation par étudiant baisse structurellement depuis dix ans. Il y a donc un sujet. On y arrive et c'est tant mieux mais je pense que l'on doit tout de même pouvoir interroger l'État. La manière dont on le fait est une chose, il peut y avoir tout de même une forme de mise dans le débat public avec les bonnes formules car cela participe aussi d'un soutien à une forme d'excellence universitaire française et l'État ne peut pas se désengager. Mais la réalité est que l'État se désengage. Nous espérons beaucoup de la contractualisation pluriannuelle qu'on nous a annoncée avec des « bonus-malus ». Ceci est pour nous vraiment quelque chose d'important, encore faut-il que cela mène vraiment à des bonus et éventuellement vraiment à des malus, que ce ne soit pas juste pour la forme.

Inès FONTENELLE

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présentation. Je commencerai mon intervention au nom de l'UNEF en vous parlant d'un témoignage entendu hier sur France Inter d'une mère qui expliquait la situation de son fils aîné d'une fratrie de trois enfants qui est étudiant à Sciences Po Paris. Les parents sont fonctionnaires et gagnent trop pour bénéficier d'une bourse, mais ils sont à la limite. Il n'a pas accès à une résidence CROUS ce qui l'oblige à dépenser 550 euros par mois pour une chambre de bonne de 9 m² et il n'a pas non plus droit aux repas à un euro du CROUS. En tout, il dépense environ 1 200 euros par mois, et pour compléter ses revenus il a même dû trouver un job étudiant. Récemment, sa mère a appris, et c'est ce qu'elle explique dans son témoignage qu'il se rendait à des distributions alimentaires, mais qu'il le cachait parce qu'il en avait honte. À cela, s'ajoutent encore les 1 200 euros de frais d'inscription qu'il paye à Sciences Po et des frais qui risquent encore d'être augmentés à la rentrée.

Avec cet exemple qui est représentatif de la situation de beaucoup d'étudiants à Sciences Po, je souhaite attirer votre attention sur le fait que la précarité étudiante existe bel et bien à notre École, et ce parmi des étudiants qui ne sont pas nécessairement boursiers. Les frais d'inscription seront augmentés si le budget est voté, l'augmentation des droits de scolarité va accroître davantage les difficultés déjà présentes chez un nombre important d'entre eux.

Les étudiants sont donc doublement pénalisés d'une part par l'inflation et d'autre part par la hausse des frais d'inscription. Si la hausse des bourses et du budget de l'aide sociale est effectivement à saluer, elles restent insuffisantes, car la hausse des frais d'inscription va encore mettre davantage d'étudiants et de familles en difficulté. Je pense par exemple aux étudiants extracommunautaires pour qui il n'existe aucune progressivité des frais d'inscription alors qu'ils sont souvent moins favorisés que la moyenne selon l'étude d'Anne MUXEL et de Martial FOUCAULT. Je pense également aux nombreux étudiants qui ont contracté des prêts pour financer leurs études.

Donc, nous demandons une revalorisation plus conséquente de l'aide sociale et une clarification des dispositifs existants ainsi qu'un élargissement des critères pour y accéder. Nous regrettons cette solution de facilité qui a aussi été celle de toutes les administrations précédentes qui nous a conduits aujourd'hui à des frais astronomiques alors même que la direction s'était engagée à stopper cette spirale de hausse qui s'est engagée depuis les années 2000. Je vous rappelle qu'il y a dix ans en 2012 le montant de la tranche supérieure des frais de scolarité était de 1 800 euros pour le bachelor et 13 500 euros pour le master. Cette année, si une nouvelle augmentation est votée, les frais d'inscription atteindront 14 210 euros pour une année de licence et 19 670 euros pour une année de master.

Pour résumer cette dynamique, il suffit de citer un rapport bien connu de tous de 2016 de la Cour des comptes selon laquelle le développement de Sciences Po est devenu le résultat, je cite, *d'une revalorisation très forte des droits de scolarité*.

Les frais de scolarité qui représentaient 8 % du financement du coût de l'étudiant en 2004 ont représenté 30 % en 2020, et la direction dans une note datant de décembre 2020 admet, je cite, *en quinze ans les droits de scolarité sont devenus pour Sciences Po un levier essentiel de son développement*.

On nous explique que cette hausse viendrait renforcer la politique sociale de l'École. On note cependant que la part des frais d'inscription consacrés à l'ensemble des mécanismes de redistribution a sensiblement diminué passant de 42,7 % en 2004 à 18,9 % en 2010, et encore une fois, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour des comptes, et en 2023 ce chiffre baissera encore à 16 % si la hausse est votée. La dotation de l'État ne représente plus qu'un tiers du budget de Sciences Po aujourd'hui contre deux tiers dans les années 2000. En 2004, les frais d'inscription représentaient 4 % des ressources de Sciences Po, 21,7 % en 2010 et aujourd'hui si la hausse est approuvée nous arriverons à 34 %, et même 38 % si on inclut dans ce calcul le produit des examens d'admission et des cycles spécifiques, hors formation continue. Donc, augmenter les frais d'inscription alimente aussi une logique de désengagement de l'État. Pour finir, je me permets de mentionner les étudiants en basque à qui on impose de payer 50 % des frais d'inscription pour leur quatrième année de licence alors même que les maquettes pédagogiques ne le justifient pas. Donc, nous refusons et nous regrettons vivement que les frais d'inscription deviennent la variable d'ajustement de Sciences Po, et nous sommes extrêmement inquiets de leur évolution pour les années à venir, notamment au regard des projections de la trajectoire pluriannuelle. Nous regrettons également que ce chiffre de 7,5 nous ait été imposé comme une évidence.

Je conclus donc mon intervention en demandant au nom de tous les étudiants de Sciences Po que l'UNEF représente, et donc plus de mille ont signé une pétition, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années, le retrait de ce budget, et je vous remercie pour votre écoute.

Raphaël ZAOUATI

Monsieur le Secrétaire général. Merci, Monsieur le Directeur, pour cette présentation. Sans paraphraser ni Antoine DEFRUIT qui s'exprimait à ma place et au nom de NOVA la semaine dernière ni les autres élus étudiants qui ont déjà pu s'exprimer, cette année est exceptionnelle d'une part parce que NOVA votera contre ce budget. C'est la première fois depuis que je siége ici, donc depuis près de cinq ans maintenant, que nous voterons contre, car nous nous sommes toujours inscrits dans une démarche de pragmatisme et de coconstruction, et d'autre part, cette année est exceptionnelle, et je l'ai rarement vu en cinq ans, l'ensemble des élus étudiants sont d'accord sur l'opposition à ce budget. Enfin, cette année est exceptionnelle parce que la précarité étudiante n'a jamais été aussi réelle dans le contexte économique actuelle.

NOVA s'opposera à ce budget, car il pénalise encore une fois les étudiants. Ce budget prévoit, et nous le savons tous, une augmentation des frais de scolarité de 7,5 %, 499 euros par an pour les personnes en dessous du revenu médian, 1 410 euros de hausse pour les étudiants internationaux qui n'ont pas tous la chance de bénéficier de bourses Boutmy qui, et nous le saluons, sont chaque année plus nombreuse, et nous saluons également l'évolution positive du budget en matière d'aide sociale et de bourses, mais cela reste trop insuffisant au regard de la hausse.

Nous ne pouvons que regretter que cette hausse de frais de scolarité qui montre l'échec de Sciences Po à trouver une solution aux difficultés financières auxquelles l'École est confrontée, et qui ne trouve d'autre solution que de piocher encore dans les poches des familles qui font déjà un effort financier énorme pour payer les frais de scolarité. Surtout, nous ne pouvons que regretter que cette hausse nous ait été présentée comme une fatalité à quelques jours du bouclage du budget sans qu'aucune solution alternative ne soit trouvée alors que vous saviez dès le vote du Conseil d'administration de la FNSP en début d'année, vote que je regrette bien évidemment, et je regrette plus particulièrement que les élus étudiants, l'UNEF, qui nous représente en tant qu'étudiants dans ce Conseil ne se soit pas opposé à ce vote, et vous saviez également en présentant les orientations pluriannuelles en juin devant ce même Conseil. Pourtant, à aucun moment, depuis le début de l'année nous n'avons été concertés en amont, uniquement la dernière semaine lorsque le budget était quasiment bouclé. Pourtant, nous aurions pu trouver des solutions pour que les étudiants extracommunautaires ne payent pas les frais maximums, pour qu'une progressivité plus forte soit mise en place, pour que les classes moyennes soient préservées. Finalement, en nous opposant à ce budget, nous nous opposons à ce choix de gouvernance qui est de considérer que l'on peut toujours et encore augmenter les droits de scolarité pour abonder le budget de Sciences Po. C'est un choix que vous avez fait, ce n'est pas une nécessité, il est donc urgent de maîtriser les dépenses, de faire des économies, et ce serait ici trop long d'évoquer chaque ligne de ce budget qui mériterait selon nous d'être revue à la baisse pour éviter ces hausses de frais.

Il est donc urgent également que le Conseil se dote d'un comité du budget, dont vous avez accepté et rappelé le principe. Nous aurons l'occasion, je l'espère, de le concrétiser bientôt par une résolution que nous avons d'ores et déjà présentée au bureau du Conseil de l'Institut pour que le Conseil puisse réellement analyser la structure des recettes, l'efficacité des dépenses de Sciences Po et formuler chaque année toutes les recommandations utiles à la direction.

Ce matin, et je conclurai mon propos ainsi, j'en appelle donc au nom des étudiants à l'ensemble des communautés qui forment ce Conseil, nous ne pouvons pas voter pour ce budget qui pénalise de manière aussi importante les étudiants et leurs familles. Merci.

Emma SALLEY

Bonjour. Excusez-moi d'être à distance, mais comme beaucoup d'étudiants il a été compliqué pour moi d'assister à ce Conseil entre les examens, et pour les étudiants en recherche comme moi parfois, les voyages nécessaires à nos travaux de recherche peuvent être parfois compliqués, et d'ailleurs j'aimerais insister sur ce point quand on parle du calendrier, signaler qu'un Conseil aussi important que celui-ci avec le vote du budget qui prend le risque d'avoir l'absence de plusieurs représentants étudiants du fait de cette période d'examen est une problématique qu'il faudrait prendre en compte, d'autant plus que comme d'autres élus l'ont souligné nous avons pris connaissance de ce budget tardivement, et nous avons dû travailler rapidement dessus alors même que nous étions en période de révision.

Mes camarades élus-étudiants ont fait un rappel tout à fait complet de la situation de précarité étudiante actuelle. J'aimerais d'ailleurs souligner que ce n'est pas la première année qui est particulièrement difficile pour les étudiants, on a tout de même enchaîné la crise Covid qui a aussi lourdement pénalisé le budget, et on enchaîne maintenant avec cette inflation. Donc, pour certains étudiants, c'est loin d'être la première année de forte précarité étudiante, et ce n'est pas la première année que l'on voit de longues files d'attente pour les distributions alimentaires malheureusement.

J'aimerais rappeler que ni le salariat étudiant ni l'endettement ne sont des solutions viables pour les étudiants, notamment les professeurs, que ce soit à l'entrée en licence ou en master, je rappelle régulièrement aux étudiants que le salariat n'est pas compatible à la réussite étudiante, et quand ils admettent que celui-ci est parfois nécessaire, ils nous rappellent qu'au-dessus d'une quinzaine d'heures par semaine cela ne devient pas raisonnable pour la réussite des étudiants. La réalité est que beaucoup d'étudiants ne peuvent pas se passer de ces emplois, et parfois avec un volume horaire assez élevé. L'endettement n'est pas non plus une solution d'autant plus quand on sait qu'en réalité tous les emplois à la sortie de Sciences Po n'offrent pas des salaires très élevés, notamment pour les étudiants qui souhaitent entrer dans la fonction publique.

Par rapport à cette précarité étudiante, si les frais augmentent de 7,5 %, le complément de bourse n'augmente que de 4 %. Je sais que c'est un alignement sur la politique du CROUS, mais cette politique du CROUS nous la questionnons étant donné que l'augmentation des bourses n'est pas indexée sur l'inflation, et il serait bien que Sciences Po prenne en compte le fait que l'inflation est bien plus élevée que cette augmentation des bourses.

Enfin, sur cette question de l'engagement de l'État, je voudrais souligner qu'augmenter systématiquement les frais dès qu'il y a une menace sur le budget de Sciences Po n'encourage certainement pas l'État à s'engager plus puisqu'au lieu d'aller en premier lieu demander à l'État de s'engager, nous demandons en premier lieu aux familles des étudiants entre guillemets de régler d'office le problème et en n'allant pas mettre l'État face à ses responsabilités.

C'était ce que nous avons à dire sur ce budget. Nous voterons contre pour notre part parce que nous pensons qu'il n'est pas possible dans cette période de demander un effort supplémentaire aux familles tout en rappelant bien sûr que la position de notre syndicat Solidaires Étudiants est généralement pour la suppression de ces frais de scolarité de manière générale.

Quentin COTON

Merci beaucoup. Je rejoins dans un premier temps les propos précédents des élus étudiants. On a eu une hausse de 1,3 % l'année dernière, 7,5 % aujourd'hui. On a un peu l'impression que Sciences Po joue avec la hausse des frais de scolarité comme BetClic joue avec la cote des paris sportifs.

En dix ans, les frais de scolarité et l'inflation cumulée sont de 35 % pour nos frais. Pendant le même temps, la France a connu une inflation de 14 %. En suivant cette logique inflationniste, on devrait plutôt déclarer une forme de trêve hivernale en gelant les frais de scolarité à la hausse.

On a eu le développement de Sciences Po sous Richard Descoings, la lourde réforme de l'Acte II sous Frédéric MION et maintenant on a l'impression qu'on découvre l'inflation. Chaque année, son lot de raisons et de circonstances exceptionnelles et imprévisibles apprend à toujours plus accroître la participation des étudiants et de leur famille au budget de notre École.

Aujourd'hui, l'inflation, demain, un projet, après-demain, une réforme et dans cinq ans hors inflation, les étudiants n'ont plus confiance. Cette hausse ne touche pas uniquement les 25 % d'étudiants qui sont soumis au versement de l'intégralité des frais de scolarité, elle touche aussi ceux qui n'en payent pas, les 45 % d'étudiants qui payent les frais intermédiaires. La justification de l'inflation est désormais posée en reine pour préparer le futur qui n'est ni admissible ni crédible. Tous les ménages sont touchés par cette inflation, même l'étudiant dont le foyer fiscal aurait stabilisé ses ressources va voir fondre son pouvoir d'achat et il le voit déjà fondre.

Donc, par ce geste, si on peut contribuer à réduire une fois de plus le pouvoir d'achat des ménages auxquels sont rattachés les étudiants, ces mêmes ménages qui financent le logement et la nourriture de l'étudiant en se serrant pour certains déjà parfois la ceinture.

Chaque année, nous alertons. Chaque année, des promesses et des engagements sont pris, et foncièrement, rien ne change. Dix ans de réunion, dix ans d'Assemblée générale, dix ans de pétition, ce budget appelle clairement à la hausse des frais de scolarité. Nous ne pouvons ni accepter cet état de fait ni nous abstenir au regard du symbolisme que cela porterait.

L'UNI Sciences Po votera donc contre ce budget et appelle Sciences Po à réfléchir à un autre levier que celui des frais de scolarité, notamment par l'accentuation des mécénats tout en interrogeant ce qui doit apporter d'autres que de financier pour attirer les potentiels petits mécènes.

Alexandre MAYOL

Bonjour. D'abord, je représente Monsieur Adrien LEHMAN, dont je suis le suppléant, donc, les enseignants non permanents de Sciences Po, je souhaiterais faire deux remarques rapides. Je m'étonne que l'inflation qui est un critère exogène soit un critère de calcul des droits de scolarité. Ceux qui connaissent le calcul de l'IPC savent très bien que c'est un indicateur moyen qui reflète des éléments extrêmement disparates allant du paquet de pâte jusqu'à d'autres éléments, je ne vois pas le rapport avec les charges effectives de Sciences Po. Donc, effectivement, si demain, l'indicateur continue à augmenter, cela voudra dire qu'à chaque fois il faudra se positionner de façon automatique sur un calcul d'indicateur exogène. Je suis en tant qu'économiste aussi puisque je suis universitaire à l'Université de Lorraine, extrêmement surpris qu'on indexe un indicateur qui dans d'autres exemples a montré son caractère délétère.

Ensuite, une réflexion d'universitaire, et je m'adresse à mes collègues, et j'ai trouvé le propos du professeur CHATRIOT tout à l'heure très justes. Il faut regarder ce qui se passe à côté. Je suis à l'Université de Lorraine, je suis aussi vice-doyen de faculté. Le ministère s'est engagé à ce que les étudiants ne payent pas la crise. De notre côté, nous avons pris des engagements pour réduire nos charges en particulier sur la question énergétique pour que les étudiants ne subissent pas les hausses de frais.

Je m'étonne un petit peu que Sciences Po ne partage pas cet effort.

Les étudiants qui subissent l'inflation puisqu'on veut parler de l'indicateur exogène, il faut absolument que les étudiants soient préservés au moins cette année, qu'il y ait quelque chose à titre au moins symbolique et qu'on ne touche pas aux droits d'inscription. Je vous dis ce qui se passe dans les autres universités, il faut aller les voir, il faut parler avec les collègues. On essaye de limiter les charges.

Donc, la question que je vous pose, et c'est pourquoi je soutiendrai les étudiants. Le but n'est pas d'opposer les communautés, mais juste de constater qu'une communauté va payer et d'autres ne payeront pas en tout cas sur leur pouvoir d'achat personnel. Quand on atteint les personnes, on peut tout de même se sentir solidaires. En tant qu'enseignant, je suis solidaire aussi des étudiants.

Donc, ma question est aussi là-dessus. Comment pensez-vous que Sciences Po peut prendre aussi sa part de préservation du pouvoir d'achat des étudiants comme le font les autres établissements de l'enseignement supérieur public parce que nous sommes dans l'enseignement supérieur public ?

Je vous remercie.

Mathias VICHERAT

Je voudrais poser une question à Monsieur MAYOL. Quelle est la part de l'État dans le budget de votre université ?

Alexandre MAYOL

Elle est importante.

Mathias VICHERAT

Quel est son pourcentage ? Si elle est de 96 % ou 97 %, il est tout de même plus facile de donner des leçons à Sciences Po sur la question de la modération salariale puisque vous avez un budget qui est totalement dépendant de l'État. Je pense que les éléments de comparaison ne peuvent pas être entre une université qui est soutenue à 96 % de son budget par l'État et une université comme Sciences Po qui est soutenue à hauteur de 30 %. Il y a un problème de comparabilité.

Alexandre MAYOL

Tout à fait. D'ailleurs, mon propos n'est pas d'opposer les établissements, mais simplement je prends un exemple concret. Nous avons développé les formations continues, l'alternance, vous le faites aussi à Sciences Po, parce qu'on a justement conscience que l'État n'augmente pas sa dotation, et donc on est obligé d'aller chercher des ressources externes, et je suis bien placé, j'ai monté des chaires exprès. Je sais que l'on est tous à budget contraint. De plus, ce n'est pas de dire, Sciences Po est mieux placée que les autres. Nous avons vu les charges augmenter comme vous, et on a essayé de réduire au maximum les dépenses pour ne pas avoir à transférer sur la formation continue et sur les droits d'inscription. Ce n'est pas du tout une accusation...

Mathias VICHERAT

Bien sûr mais si vous lisez le budget de Sciences Po, vous vous rendez compte qu'il y a une modération des dépenses, que le mécénat a justement augmenté très fortement. Nous cherchons évidemment aussi des recettes en dehors des droits d'inscription. Merci pour cette remarque.

Je voudrais juste revenir sur quelques points pour répondre aux propos des étudiants. Et d'abord, redire un mot sur la question du plafond, qui est un sujet très important. Dans la mesure où nous poursuivons des missions de service public, nous n'avons pas le droit d'aller au-delà d'un certain montant de droits d'inscription, sinon on battrait en brèche notre politique de service public. On ne peut pas avoir un plafond qui dépasse ce que nous coûte un étudiant, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu moduler plus que 7,1-7,7. Un étudiant à Sciences Po nous coûte environ 19 000 euros et l'État nous donne 5 000 euros. La question est donc de savoir comment on trouve le différentiel pour avoir la même ambition sociale, la même ambition internationale, toutes les politiques que beaucoup d'étudiants soutiennent. Comment assurer ces financements ?

Je tiens également à rappeler que le budget de Sciences Po applique la règle des trois tiers : un tiers l'État, un tiers les droits d'inscription, un tiers des ressources externes. Si l'État peut passer de 30 à 40 %, ce sera très bien. Mais je ne souhaite pas faire en sorte que la part des étudiants dans l'équilibre général du budget augmente, à contrario de beaucoup d'écoles. Je pense en particulier à des écoles de commerce, où la part du budget financé par les droits d'inscription est beaucoup plus élevée. Il faut aussi souligner que les droits moyens à Sciences Po sont de 5 500 euros. Si on a 7,5 %, cela fait une

augmentation d'environ 30 euros par mois. Je ne dis pas que c'est rien, je dis juste qu'il faut ramener ce pourcentage à la réalité des chiffres.

Autre point important à rappeler - pour l'étudiant qui est cité sur France Inter -, nous doublons le budget de l'aide sociale. Je souhaite que cette aide sociale soit la plus agile possible, qu'elle puisse répondre à toutes les situations. Je vous rappelle par exemple qu'il y a eu toute une polémique sur la bourse d'une étudiante récemment. Nous avons proposé de mobiliser l'aide sociale mais elle a fait une campagne de crowdfunding et nous a dit ne pas avoir besoin de cette aide. Elle visait d'ailleurs plutôt le CROUS dans sa vidéo parce que nous sommes dépendants des critères du CROUS dans le calcul des bourses.

Je comprends que cette hausse soit importante et on ne le fait absolument pas de gaité de cœur. On le fait dans le cadre d'un sérieux budgétaire et dans le cadre de compensations renforcées, on l'a dit, avec +15 % sur le budget des bourses. Ce doublement de l'aide sociale sera pérenne, y compris pour les années suivantes. On a aussi une logique d'augmentation du taux et du niveau des bourses, et notamment des bourses Boutmy. Donc, on prend en compte les demandes des étudiants, et c'est dans le cadre de discussions approfondies que nous avons eues que l'on est arrivé à cette proposition.

Émeric HENRY

Je vous remercie pour la présentation. Je m'exprime en tant que membre de la Faculté permanente. Cette discussion est très compliquée, car on peut tout à fait comprendre les soucis exprimés par la communauté étudiante et aussi l'impression que sur les années précédentes la communauté étudiante a servi en partie de variable d'ajustement même si beaucoup d'efforts par ailleurs ont été faits pour accompagner et pour trouver d'autres mesures

Dans cet environnement, je vais personnellement voter en faveur du budget, mais c'est un vote qualifié dans le sens où on va se retrouver avec la même discussion dans un an, et la discussion sera bien pire puisqu'elle ne peut qu'augmenter, si on n'envisage pas de discussions de fond qui sont le pluriannuel. Ce pluriannuel doit être discuté au sein du Conseil de l'Institut, que tout doit être mis sur la table, y compris les questions salariales, les questions de campus en région, un bon nombre de questions, dont l'occupation des locaux, afin qu'on ne se retrouve pas l'année prochaine exactement dans la même situation où à terme effectivement la Faculté permanente ne pourra plus se permettre de voter des budgets où l'effort n'est pas partagé équitablement.

Je veux conclure avec un mot. Je rejoins tout à fait l'avis qu'il ne faut pas opposer les communautés les unes et les autres, et pour ne pas les opposer il faut justement qu'il y ait une discussion, que l'on puisse expliquer les différents postes de dépenses et qu'il y ait une discussion collective. L'instrument du Conseil de l'Institut où toutes les communautés sont représentées est vraiment le bon.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour toutes ces interventions. Je pense que l'on peut passer au vote à moins que vous ayez des choses à ajouter. C'est un vote normalement à main levée mais je crois qu'il y a une demande...

Raphaël ZAOUATI

Oui je voulais savoir si c'était possible de faire un vote à bulletin secret pour le vote du budget.

Inès FONTENELLE

Je me permets de dire que la demande a déjà été formulée.

Dina WAKED

Le règlement intérieur précise que si un membre en fait la demande, on doit l'accepter. On s'est préparé dans le cas de cette éventualité. Je laisse Madame GASMI d'abord nous annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Madame Laurence BERTRAND DORLÉAC et Monsieur Jean-François HUCHET donnent procuration à Madame Dina WAKED. Madame Louise WAGENER donne procuration à Madame Inès FONTENELLE. Madame Marie-Christine LEMARDELEY donne procuration à Madame Pascale EISENBERGER. Madame Catherine SUEUR et Monsieur Jérôme GUEDJ donnent procuration à Monsieur Yannig GOURMELON. Monsieur François WERNER donne procuration à Monsieur François HEILBRONN.

Nous allons pouvoir ouvrir le vote qui se déroule en ligne pour l'ensemble des membres. Vous avez reçu un identifiant vous permettant de prendre part au vote.

Dina WAKED

Est-ce que tout le monde a voté ?

Merci beaucoup. On a quinze votes pour, douze votes contre et quatre abstentions. L'avis sur le budget est donc positif.

François HEILBRONN

J'ai une question de politique ou de droit constitutionnel. Est-ce que l'on compte les abstentions ? Est-ce une majorité absolue ou une majorité relative ?

Sébastien THUBERT

C'est à la majorité relative. C'est un avis consultatif.

François HEILBRONN

D'accord. Est-ce qu'il y a ou pas un avis favorable du Conseil de l'Institut ?

Dina WAKED

Il y a une majorité relative, donc un avis favorable sur le budget qui a été voté aujourd'hui.

On peut passer au deuxième point de l'ordre du jour. On a tous reçu une motion hier, et je demande à Madame FONTENELLE qui l'a partagé avec nous hier de bien vouloir la présenter. On n'aura pas beaucoup de temps pour discuter, mais on peut très vite faire un tour de table avant de voter la motion.

Le Conseil a donné, par 15 voix pour, 12 contre et 4 abstentions, un avis favorable à la proposition de budget 2023 de l'Institut d'études politiques de Paris.

II. PROPOSITION D'UNE MOTION RELATIVE AU BUDGET

Inès FONTENELLE

Je vais laisser mon camarade la présenter.

Kevin COHEN

Bonjour à toutes. Bonjour à tous. On partage tous un constat. L'État ne finance pas assez Sciences Po à la hauteur du développement de ses effectifs ces dernières années. Il n'y a évidemment aucune raison pour que cela ne soit pas le cas et pour soutenir les démarches de l'administration auprès de l'État, nous vous invitons à voter cette motion symbolique qui envoie un message à l'État. Évidemment, on entend que la situation dans les universités est compliquée, et bien qu'à Sciences Po c'est d'ailleurs pour cela que l'on regrette cette énième hausse qui envoie un signal négatif. Nous vous invitons donc à voter cette motion qui dénonce l'écart d'environ 900 euros entre le financement d'un étudiant de Sciences Po et celui d'un étudiant à l'université.

On nous a fait remarquer qu'il faut simplement corriger le prix du bachelor et du master de Sciences Po en 2008 qui est en réalité de 5 450 euros, et c'est en 2009 que la différenciation entre le bachelor et le master a été introduite.

Inès FONTENELLE

L'idée est donc d'appeler symboliquement l'État et d'envoyer un message de l'ensemble des communautés. Évidemment, on entend que la situation est plus compliquée à l'université qu'à Sciences Po. Donc, cela peut paraître illégitime que Sciences Po demande à nouveau davantage de fonds. Cela étant dit, il existe tout de même un écart de financement qui ne semble pas a priori justifié.

Nicolas DELALANDE

Merci beaucoup. Concernant la motion et en lien avec la discussion sur le budget, je reconnais très volontiers à quel point il est difficile de demander autant d'efforts aux étudiants et à leur famille dans

ce budget. Cependant, les conditions dans lesquelles nous en avons discuté, la fin de l'année approchant, j'ai comme mon collègue approuvé ce budget à regret dans le sens où il faut aussi que l'on arrive à se fixer des limites sur l'évolution du modèle de financement de Sciences Po.

Je suis heureux que Mathias VICHERAT ait rappelé la règle des trois tiers. Il faudrait vraiment la sanctuariser et c'est étroitement lié aux résultats des groupes de travail et aux perspectives que l'on va se donner pour les années à venir. Je peux dire à destination des étudiants qu'il n'est plus possible que d'année en année les frais de scolarité soient une variable d'ajustement dans le sens où les augmentations de type conjoncturel additionnées les unes aux autres deviennent des augmentations structurelles.

Sur ce point de vue, il faut que l'on soit capable de tracer des perspectives assez claires et nettes et de défendre un modèle qui évite que la part du financement pesant sur les familles, une sorte de privatisation en fait du financement, soit stabilisée. Cela appelle bien sûr un renforcement de la dotation de l'État.

Sur les termes de la motion, comme mes collègues, je suis mal à l'aise, étant moi-même universitaire ayant fréquenté d'autres universités, je suis d'accord pour inciter très fortement sur la nécessité pour l'État d'augmenter ses investissements dans l'enseignement supérieur et la recherche. Énormément de retard a été pris depuis une vingtaine d'années en dépit de toutes les stratégies qui ont été élaborées à l'échelle européenne et nationale, mais objectivement je pense que le signal adressé à nos collègues universitaires pourrait prêter à de mauvaises interprétations dans le sens où ce n'est pas seulement une différence de moyens, on a assisté à une véritable paupérisation des universités au cours des quinze dernières années.

Même si la part de l'État, l'effort de l'État vis-à-vis de Sciences Po a diminué comparativement à l'augmentation des effectifs étudiants, chaque personne qui évolue dans le système universitaire français peut observer les conditions de travail, les conditions d'enseignement qui sont celles de Sciences Po seraient un peu étonnées de cette comparaison.

Je peux aussi évoquer le fait qu'il n'est peut-être pas illégitime aussi en matière de rattrapage que le financement de l'État pour des étudiants à l'université soit éventuellement supérieur à celui d'étudiants à Sciences Po ou de ce que l'on peut faire ici dans la mesure où l'inégalité qui traverse le système éducatif français depuis le primaire jusqu'au supérieur a des effets cumulatifs, et donc il y a aussi des besoins de rattrapage énormes.

Pour cette raison, je suis d'avis d'avoir une position collective pour défendre un investissement lourd de l'État dans la soutenabilité du modèle de Sciences Po, mais l'élément de comparaison avec les universités me paraît porteur d'un risque, y compris en matière de communication vis-à-vis de nos partenaires.

François HEILBRONN

Je voulais soutenir cette motion des étudiants qui est pour moi la bienvenue. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je suis membre de ce Conseil depuis 2007 et je crois être intervenu chaque année dans ce Conseil depuis et avoir dit chaque fois, quel que soit le directeur financier qui présentait qui à chaque fois disait, nous sommes heureux, nous avons une augmentation de la participation de l'État, et à chaque fois, je rappelais que rapporté à l'étudiant c'était en baisse, et corrigé de l'inflation c'était en baisse encore plus violente. J'ai d'ailleurs précisé à Inès FONTENELLE que le document était très bien, mais c'était en euro courant et que dans ce type de réflexion il fallait travailler en euro constant. Je pense que les professeurs d'économie autour de la table le savent puisqu'on verrait que la décroissance est encore plus forte.

Je voudrais juste dire, et comme Michel GARDETTE est là et il le sait très bien, ce fut une volonté de Richard Descoings il y a vingt ans de développer Sciences Po. C'était une école de 3 000 étudiants. Maintenant, on a 14 000 étudiants. Il savait que pour cette ambition l'aide de l'État n'était pas possible. Il fallait donc aller chercher d'autres financements.

Donc, il y a une recherche de financements avec un système très intelligent construit par Jean-Paul FITOUSSI à qui on a rendu un très bel hommage la semaine dernière, un système de financement progressif de financement en grande partie par les étudiants.

L'autre recherche de financement qui a été faite par Sciences Po avec beaucoup de succès est aussi la recherche de financements extérieurs privés, d'entreprises, de mécénat individuel, mais aussi d'obtenir des fonds européens de recherche. Sciences Po a été plutôt méritante sur toutes ces années. Contrairement à ce que le professeur CHATRIOT a dit, il n'y a jamais eu de cadeau de l'État, jamais. Je suis tout à fait d'accord avec ce que le directeur a dit. Sur l'Artillerie, il n'y a pas eu de cadeau.

Alain CHATRIOT

Je n'ai pas employé le terme de cadeau.

François HEILBRONN

D'accord. Il y a eu, disons une complaisance de l'État. Non, l'État voulait vendre l'Artillerie à LVMH. C'est simplement grâce à la Mairie de Paris, et j'en suis témoin aussi, avec le plan de l'orienter vers l'université que le seul acheteur possible devenait Sciences Po, et c'est grâce à la Mairie de Paris qu'il faut remercier, et non à l'État, que nous avons l'hôtel de l'Artillerie.

Pour revenir à la motion, il est important aussi dans la comparaison universitaire, nous sommes une université publique, on nous l'a rappelé à chaque fois et à chaque crise que l'on a eue à Sciences Po, on nous a dit, l'Institut des études politiques depuis 1945 est public, la Fondation nationale des sciences politiques est privée. L'Institut des études politiques au titre de toutes les autres universités doit avoir proportionnellement au nombre d'étudiants le même financement que les autres universités. On ne demande pas plus, mais on ne demande pas moins. Donc, cette motion est bienvenue et il faut la défendre. En tout cas, en tant que professeur et en tant que personnalité qualifiée au sein de ce Conseil, je voterai et soutiendrai totalement cette motion. Il faudrait peut-être juste préciser les chiffres, car il y a quelques petites erreurs de chiffres, et peut-être mettre aussi cela en euro constant et on verrait que la dégradation du financement public n'est pas légitime.

Pour conclure, j'appuie tout à fait le point de Mathias VICHERAT, Sciences Po est très souvent utilisée comme vitrine de modèle d'équité, de justice sociale, d'internationalisation, d'ouverture sur le monde, d'excellence, pour que l'État aussi nous soutienne en ce sens, nous sommes une université au titre des autres universités publiques françaises. Je vous remercie.

Simon CORDONNIER

Je voulais simplement m'inscrire dans la lignée de ce qu'ont pu dire les membres de la Faculté permanente. On milite évidemment à la CFDT pour un financement accru de l'enseignement supérieur en général par les fonds publics et par l'État en particulier. On n'est pas certain que le vote de cette motion aujourd'hui soit un apport, soit d'une utilité dans notre contractualisation avec l'État, notre négociation avec l'État. La dégradation du ratio est aussi le fruit de l'augmentation de nos effectifs qui n'a peut-être pas été suffisamment bien contractualisé avec l'État. On sait qu'il y a eu historiquement des tensions avec l'État sur nos choix sur l>IDEX, sur les politiques de site. Il faut peut-être réinterroger aussi nos relations avec l'État, repartir sur des bases saines. On sait que la négociation est très complexe avec l'État, que la direction fait tout son possible pour faire évoluer cette dotation. On l'encourage évidemment dans ce sens. On n'est pas complètement convaincu de l'utilité de cette motion dans cette perspective au-delà des réserves qui ont été exprimées sur la comparaison avec nos collègues universitaires qui sont dans des situations nettement plus complexes que les nôtres.

Pascale EISENBERGER

Merci aux étudiants pour cette motion. Je souhaiterais attirer l'attention sur certains termes qui sont utilisés comme « dénonce ». Cela me paraît un petit peu fort, et en matière de politique d'image publique pour travailler dans une université parisienne, Madame LEMARDELEY m'a fait l'honneur de me donner sa procuration, elle a été présidente d'université. Il faut faire attention aux mots. La situation est extrêmement dégradée à l'université. Je ne sais s'il y a des jalousies. Je ne me prononce pas là-dessus, mais en tout cas cette année c'est la première fois que tous mes étudiants à l'université de Paris Cité travaillent en dehors de leurs cours. Donc, je pense que l'on peut appeler à un plus grand engagement de l'État en général, notamment à Sciences Po, car des rééquilibres ne se sont pas faits.

Chiara MARTINELLI

Concernant la motion, nous sommes entièrement d'accord avec l'adoption de celle-ci. Évidemment, Sciences Po a besoin d'un financement public conséquent lié à l'augmentation du nombre d'étudiants, et en particulier en période d'inflation. Même la commission des finances, Monsieur VICHERAT a déjà dit qu'en janvier des réunions avec le ministère sont prévues, et qu'en général Sciences Po est en train de faire un pas pour que l'État s'investisse davantage. Donc, nous allons voter en faveur de cette motion. Toutefois, nous partageons l'avis des autres intervenants, il faut faire attention aux mots. Nous avons une autre remarque. La dernière phrase de la motion est d'informer tout le monde sur le plan national. Nous pensons que ce n'est pas le rôle de Sciences Po Paris de demander à l'État plus d'investissement

pour l'ensemble de l'enseignement supérieur. Nous devons nous concentrer sur les intérêts de notre établissement.

Jérôme GUEDJ

Bonjour à toutes et à tous. Très rapidement, je vais naturellement apporter mon soutien à la motion à travers la procuration que j'ai donnée à Yannig GOURMELON, mais pour dire qu'il faut vraiment assumer au contraire la dimension non pas messianique du message porté par cette motion, notamment dans son dernier paragraphe, mais en disant que cela s'inscrit précisément dans une demande de renforcement de l'ensemble des moyens aux universités publiques françaises et à l'enseignement supérieur, que le décalage de financement ne paraît pas justifié. J'entends bien les réserves qui sont exprimées par plusieurs en intériorisant presque dans une autocensure en disant qu'il y aurait presque quelque chose d'indécemment pour Sciences Po à porter cette revendication. Je pense que c'est l'inverse qui serait aussi problématique. C'est-à-dire que nous-mêmes au regard du statut particulier de Sciences Po de considérer qu'il peut y avoir ce désengagement du financement public. J'ai trouvé que la motion était dans une formulation et une rédaction très mesurée, très pesée. Je pense qu'il faut la voter, et de réfléchir à la manière d'assumer le message qui est porté. Ce n'est pas une motion uniquement pour nous-mêmes, il faut aussi qu'elle puisse être relayée et voir comment on peut le faire chacun dans notre rôle.

Mathias VICHERAT

J'ai juste une remarque. Quand on en avait parlé ensemble, il me semblait que cela pouvait être bien que ce soit d'abord une motion portée par l'ensemble des organisations étudiantes. Puisque vous avez eu un front de refus sur le sujet des droits de scolarité, il me paraissait évident que cette motion devait d'abord être portée par l'ensemble des organisations étudiantes plutôt que seulement par un syndicat, afin de lui donner plus de poids. Si je peux donner juste un conseil, je proposerais de ne pas mettre au vote aujourd'hui cette motion pour qu'elle puisse être revue avec les différentes communautés, avec les organisations étudiantes et qu'un travail collaboratif entre les communautés puisse se faire. Je fais cette proposition pour éviter que la motion risque de ne pas être adoptée ou mal adoptée et qu'elle divise le Conseil de l'Institut. Parce que je sens que sur le fond tout le monde est à peu près d'accord sur l'idée que cela peut être intéressant d'émettre une proposition sur le rôle de l'État dans le financement de Sciences Po mais il y a ensuite une question de termes, de choix de chiffres, de modalités, de mise en valeur par rapport aux autres universités. Je ne sais pas si vous voulez la mettre au vote à tout prix, mais j'ai l'impression que cela demande tout de même à être retravaillé un peu entre les différentes communautés.

Dina WAKED

Je partage tout à fait cet avis. Je pense que ce serait dans l'intérêt de tout le monde de peut-être retravailler cette motion et l'introduire en janvier avec la motion sur la commission du budget. Êtes-vous d'accord, Madame FONTENELLE ?

Inès FONTENELLE

D'abord, je remercie tous ceux qui ont pris la parole pour s'exprimer et vos remarques que je trouve toutes pertinentes. On n'a aucun problème à changer les termes. On comprend tout à fait que cela puisse poser un problème de comparer Sciences Po à l'université.

On comprend complètement et on est désolé d'ailleurs d'avoir envoyé la motion hier, mais l'idée nous est venue hier aussi, on n'avait pas trop le choix non plus. Juste à titre de comparaison, dans les universités en général, ce sont des motions qui sont portées par des syndicats étudiants, et effectivement elles sont votées à l'unanimité sans que cela pose trop de débats.

Le débat est sain et nous sommes heureux qu'il ait été mis sur la table. Cependant, si vous estimez qu'il est préférable de se pencher plus longtemps dessus pour trouver les bonnes formules qui permettraient un vote favorable si sur le fond tout le monde semble partager le même avis, nous n'avons aucun problème à le faire effectivement.

Nicolas DELALANDE

Comme le disait Mathias VICHERAT, sur le principe général, on peut avoir un accord. Il serait important que ce soit l'occasion à ce moment-là de rappeler collectivement quel modèle de financement

pour Sciences Po on veut défendre dans les années à venir. Sciences Po a toujours eu pour particularité d'être mi-publique, mi-privée, cela a toujours été notre force de jouer sur les deux tableaux.

On veut que la dimension publique soit conservée. On ne veut pas justement aller vers un modèle de comparaison qui viendrait plutôt des écoles de commerce qui ont peu de financements publics. Il faut donc le tourner différemment, c'est-à-dire que Sciences Po est pleinement acteur du système d'enseignement supérieur, attaché au modèle de financement public, il y a des critères partagés, il y a aussi cette spécificité de pouvoir s'appuyer très massivement sur les frais de scolarité qui n'ont aucune comparaison possible avec ce qui se passe ailleurs, mais on peut tourner différemment.

Ce n'est pas seulement une récrimination vis-à-vis de l'État, mais dire que nous avons besoin des financements publics de l'État, des collectivités locales, parce que c'est le modèle auquel nous sommes attachés, et nous voulons pour poursuivre nos missions de service public, nous inscrire pleinement dans ce paysage, remplir nos missions de justice sociale ou autres, nous demandons à ce que l'État rattrape ce qui n'a pas été fait au cours des années précédentes.

Le formuler en ce sens serait à la fois plus affirmatif, plus offensif et moins défensif ou accusatoire vis-à-vis des pouvoirs publics.

Kevin COHEN

Merci beaucoup pour toutes vos interventions. Sciences Po reste une université publique avec un système dual, un Conseil d'administration, un pied dans le privé, un pied dans le public, mais comme l'a dit Monsieur HEILBRONN, c'est vraiment une université publique, et comme vous l'avez dit, Monsieur VICHERAT, c'est souvent utilisé comme une vitrine, d'où l'intérêt de cette motion pour rappeler à l'État que Sciences Po est une université qui se veut d'excellence, publique, et de fait, elle a besoin de financements adéquats.

Bathylle MISSIKA

Je vous félicite de votre alignement sur cette motion. Je voudrais suggérer que si effectivement elle est discutée en janvier, on se coordonne aussi entre nous pour faire une tribune conjointe dans la presse qui mettrait en avant pour montrer que nous avons un front uni entre les enseignants et les étudiants, que nous mettons en avant cette motion. Cela permettrait aussi d'avancer vers ce front unique que Mathias VICHERAT nous a invités à resserrer. Merci beaucoup.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour toutes ces interventions. J'ai l'impression que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur le contenu de ces motions. Je vous propose de reporter le vote en janvier. Entretemps, on peut travailler ensemble pour la rédaction.

On passe au troisième point de l'ordre du jour sur la modification du chapitre IV du règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil de l'Institut. C'est par rapport aux conflits d'intérêts au sein de l'institution. C'est Monsieur Léonard GOURINAT et Thayane VILAR BARBOSA qui vont prendre la parole. Je vous laisse présenter ces modifications.

III. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

Léonard GOURINAT

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Nous allons vous présenter avec Thayane le dispositif de déclaration de lien d'intérêts qu'il vous est proposé de mettre en place à Sciences Po. Vous allez voir le plan que l'on vous propose de suivre sur la slide suivante. De manière générale, le dispositif de déclaration de lien d'intérêt prend sa place dans la montée en puissance de l'institution sur le sujet de la compliance et de l'éthique. C'est une brique de ce sujet très important qui fait suite comme vous allez le constater au rapport du groupe de travail qui a été présidé par Catherine de SALINS sur la déontologie, rapport dont nous avons suivi les recommandations.

C'est un travail qui a été mené en lien avec la DRH que l'on remercie et en lien, en co-construction avec la commission de déontologie commune à l'IEP et à la FNSP qui a rendu deux avis qui nous ont été

particulièrement précieux sur le projet de formulaire et sur la notice explicative qui l'accompagne. On a voulu cette documentation la plus didactique possible.

La logique globale de ce système, il est important de l'expliquer, est une logique purement préventive. L'idée est bien de prévenir de potentiels conflits d'intérêts chez un collaborateur ou le cas d'un collaborateur chez un membre d'une instance de l'école. Ce système repose sur deux piliers. Le premier, c'est de déclarer les liens d'intérêts, et le second, c'est le traitement qui est fait des déclarations qui seront remplies comme on va vous le montrer. Nous vous avons fait des schémas pour vous expliquer par catégorie de personnes le traitement qui sera fait de ces déclarations.

Je laisse la parole à Thayane pour la slide suivante.

Thayane VILAR BARBOSA

Merci. D'abord, un peu de contexte. La prévention des conflits d'intérêts est déjà prévue dans la charte de déontologie de Sciences Po à l'article 5 qui prévoit que les titulaires de fonctions sont invités à faire connaître à la direction tout intérêt particulier susceptible d'interférer avec l'exercice de leurs fonctions. Comme l'a dit Léonard, l'année dernière, le groupe de travail sur la déontologie a fait une recommandation spécifique sur la prévention des risques de conflit d'intérêts, et sur la mise en place de ce dispositif.

Donc, dans cette démarche, la commission de déontologie a été saisie en début d'année afin de donner son avis sur un premier modèle de déclaration d'intérêts.

À la suite de cet avis, nous avons commencé à travailler le formulaire en prenant en compte toutes les remarques de la commission. Elle a été saisie une deuxième fois, et cette fois-ci, la commission a approuvé le nouveau formulaire.

Léonard GOURINAT

La slide suivante porte sur le pourquoi de cette question qui a déjà été abordée en introduction. Je ne vais pas revenir dessus. Tout est dans la définition précise que vous voyez à l'écran Les risques de conflit d'intérêts déclarés sont ceux qui peuvent avoir lieu au cours de l'activité professionnelle de la personne concernée au sein ou pour le compte de Sciences Po lorsqu'elle est amenée à traiter ou interagir de quelque façon que ce soit avec des structures qui influent ou paraissent influencer sur l'exercice indépendant et impartial des fonctions ou du mandat à Sciences Po.

La slide suivante, comme Thayane vous le mentionnait, c'est la liste des personnes concernées par ce dispositif qu'il vous est proposé de créer. Cette liste a été coécrite avec la commission de déontologie. Je ne vous en ferai pas la lecture, mais vous l'avez affichée sous les yeux. Je laisse la parole à Thayane pour la slide suivante.

Thayane VILAR BARBOSA

Il a été décidé d'utiliser un modèle unique applicable à toutes les personnes concernées par ce dispositif, qui peuvent déclarer toutes relations qui pourraient constituer un conflit d'intérêts ou qui pourraient être perçues comme telles dans le cadre de leurs fonctions ou mandats au sein de Sciences Po.

Donc, cette déclaration sera remplie et communiquée soit au président de l'instance dont la personne fait partie ou à son responsable hiérarchique.

Vous pouvez le voir à l'écran, il s'agit d'un formulaire avec seulement quatre questions, et chaque question a la même logique avec des cases à cocher, avec une option « je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer dans cette rubrique ou actuellement ou au cours des cinq années précédentes » quand la personne n'a pas de liens d'intérêts à déclarer.

L'idée de la première question est d'afficher et de faire ressortir les activités professionnelles et les mandats, rémunérés ou pas, que la personne peut avoir avec une structure qui intervient dans le même domaine d'activités que Sciences Po ou qui se trouve en lien d'affaires avec Sciences Po.

La deuxième question concerne le proche parent du déclarant. Le proche parent concerne le conjoint, le concubin, le partenaire pacsé et les enfants. À chaque fois qu'il reçoit des rémunérations d'un organisme qui pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice impartial et objectif de votre fonction à Sciences Po, l'idée est de remplir le tableau.

La troisième question concerne les participations financières du déclarant qui proviennent d'un organisme privé encore une fois qui pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice impartial et objectif de sa fonction.

La dernière question concerne les interventions qui peuvent être réalisées par le déclarant en dehors du cadre d'un partenariat ou d'un projet de recherche contractualisé au bénéfice ou pour le compte de Sciences Po, et hors présentation à des tiers de travaux de recherche conduits à Sciences Po dans le cadre de congrès, conférences, colloques, réunions publiques ou formations qui sont organisés ou soutenus financièrement par un tiers qui intervient dans le même domaine d'activité que Sciences Po qui se trouve en lien d'affaires avec Sciences Po, et en critère cumulatif toujours, qui fait l'objet de prise en charge de frais de déplacement, de séjour ou l'octroi d'une rémunération par ce même tiers.

À la fin, on constate qu'il s'agit bien d'une déclaration personnelle sur l'honneur. Donc, c'est au déclarant d'estimer lui-même ce qu'il trouve important de déclarer. Il n'y a évidemment pas de mécanisme de contrôle. Il n'y a pas non plus de preuves qui sont demandées.

Si jamais il y a un oubli ou un changement de situation en cours de mandat ou de fonction, la personne procède à une mise à jour de sa déclaration signalée à son supérieur hiérarchique ou au président de l'instance à laquelle elle participe. Elle s'abstient également de participer à une réunion, à une délibération, dès lors qu'il y a un lien d'intérêts la concernant qui est discuté.

Léonard GOURINAT

La slide suivante traite de la question de la temporalité. Le formulaire est rempli au moment du processus de recrutement d'un collaborateur ou lors du changement de fonction si ce changement fait entrer la personne dans l'une des catégories que nous avons vues.

Le dispositif concernera également les personnes en poste ou exerçant un des mandats dont il est question.

Thayane VILAR BARBOSA

Comme Léonard l'a indiqué au début, ce dispositif a deux piliers : déclarer et traiter. On vient de parler de la déclaration. Maintenant, on va parler du traitement.

Afin de bien traiter les déclarations d'intérêts, pour le traitement, on a divisé la liste établie en trois groupes selon le statut de chaque personne. Pour les membres de toutes les instances, on vous a proposé le chemin suivant. Il s'agit d'abord d'un processus papier, donc le formulaire que l'on a vu, il sera envoyé par mail à la personne concernée. La personne va recevoir la version vierge. Elle l'imprimera, la remplira, signera à la main et l'enverra au président de l'instance concernée. Le président de l'instance va récupérer les déclarations, les examiner et il va les envoyer au groupe de traitement. Ce groupe de traitement est composé par des membres de la DRH et de la DAJAM et son rôle est d'analyser les déclarations et de les classer soit en vert, en jaune ou en rouge. Les déclarations en vert sont celles qui ne comportent aucune indication de liens d'intérêts. Elles sont donc archivées directement. Les déclarations en jaune et en rouge sont envoyées par courrier interne confidentiel au directeur. Après son analyse, il lui appartient soit de prendre une mesure adaptée, soit de saisir la commission de déontologie, en sachant que toute personne a toujours la possibilité de saisir directement la commission de déontologie pour toute question déontologique qui la concerne personnellement.

Le schéma est un petit peu différent concernant les présidents des instances ainsi que pour les membres du COMEX et toutes les personnes désignées par le directeur au titre de l'article 38, car ces personnes envoient leur déclaration d'intérêts directement au directeur administrateur qui devra les envoyer au groupe de traitement pour analyse. Celles qui sont en jaune et en rouge lui reviennent pour qu'il prenne soit une mesure adaptée, soit il choisit de saisir la commission de déontologie.

Le dernier groupe concerne seulement le président du Conseil d'administration et le président du Conseil de l'Institut. Ce sont les deux seules personnes qui envoient leur déclaration directement au groupe de traitement. Si jamais ces déclarations sont classées en jaune ou en rouge, elles sont envoyées au directeur, mais dans ce cas il ne peut pas prendre de mesure adaptée, il doit toujours saisir pour avis la commission de déontologie. Merci beaucoup.

Léonard GOURINAT

Merci beaucoup de votre attention.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour votre présentation et pour les documents que vous nous avez envoyés. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Olivier ROZENBERG

Oui, différentes remarques. Merci pour votre travail. Sur les enfants, le Conseil constitutionnel a été amené à statuer sur une loi sur la moralisation de la vie publique et a retiré les enfants et les parents en estimant que c'était trop intrusif par rapport à la vie privée et il a laissé les conjoints.

Donc, nous pouvons décider de mettre les enfants, mais je voulais simplement apporter ce point d'information qui soulève des problèmes complexes. Est-on responsable de nos enfants ? On a vu cela dans le débat avec Agnès PANNIER-RUNACHER.

Le deuxième point que je voulais soulever, pour moi, ce n'est pas clair, il n'y a pas de sanction pour mauvais remplissage. Il n'y a pas de contrôle, mais s'il y a un problème le directeur de Sciences Po pourrait en être saisi. Je trouve cela un peu confus. C'est peut-être parce que je n'ai pas assez bien suivi, mais je ne trouve pas cela très clair. Par ailleurs, les universitaires sont très attachés à leur indépendance, vous le savez, on vous le rappelle à chaque Conseil, il y a de vraies raisons à cela. Donc, le fait que le directeur puisse d'une certaine façon contrôler ces questions me pose un peu problème. Je dis cela aussi, car c'est tout de même l'expérience des systèmes de déontologie qui ont été mis en place pour les dirigeants politiques, le diable est vraiment dans les détails. Quand on est tous d'accord pour dire qu'il faut faire attention, mais après comment on contrôle, comment on met à jour. Si tout d'un coup on a un revenu ou un contrat de consultance, qui va mettre à jour ? Je voulais soulever ce point qui ne me semble pas clair.

Le dernier point que je voulais soulever, ce n'est pas du tout une critique du travail formulé, il ne faudrait pas s'imaginer que les seuls conflits d'intérêts qui peuvent se poser pour nous relèvent des individus qui composent ces conseils. On a aussi des conflits d'intérêts qui peuvent se poser sur le plan macro, on l'a vu avec les universités britanniques, des scandales de financement soit à la LSE ou à Oxford, mais bien sûr cela ne nous absout pas d'autres réflexions.

Angèle KEIME-VANDUICK

Bonjour à tous. Merci beaucoup pour cette présentation. Globalement, le syndicat NOVA est d'accord avec la tournure que prendrait cette modification du règlement intérieur parce que cette question paraît essentielle et importante à traiter. C'est bien d'avoir une trame afin de suivre un schéma précis et que chacun sache comment s'y référer. Néanmoins, on se pose également la question, non pas de sanctions, mais de rappel à l'ordre, car l'erreur est humaine, et savoir ce qui entre et ce qui n'entre pas dans cette déclaration, et également s'interroger si un autre membre des Conseils dont fait partie l'individu est au courant d'une erreur ou d'un élément qui n'a pas été déclaré. Doit-il déjà dans un premier temps se manifester ? Si oui, comment ? Quelle est la bonne démarche à suivre ? Merci beaucoup.

Inès FONTENELLE

Nous soutenons également ce projet dans sa globalité. On partage le même questionnement que la Faculté permanente concernant le fait que le directeur puisse être saisi.

Émeric HENRY

Avec Audrey COURIOL, Titouan LE BOUARD qui a été remplacé par Antoine DEFRUIT, on fait partie de cette commission de déontologie et on pense qu'il serait bien que les activités de cette commission viennent à être présentées au Conseil de l'Institut dans une séance future pour expliquer un peu le processus, et en particulier Patrick MATET qui dirige cette commission afin qu'il puisse présenter un peu sa vision de la chose.

Alexandre MAYOL

Merci pour cette présentation. J'avais une question un peu pratique. Quand je lis les situations de conflit d'intérêts par exemple en tant qu'universitaire, je suis concerné dès que je fais un projet de recherche. Vous parlez des activités de Sciences Po, donc enseignement et recherche. Si je vais faire un contrat de recherche ou autre, est-ce que cela doit être déclaré ? Est-ce que les missions d'enseignant-chercheur entrent dans la relation d'intérêts ? La frontière entre ce qui doit être déclaré ou pas déclarer peut créer des confusions. Donc, peut-être, ce qui relève des missions des enseignants-chercheurs et aussi des enseignants pourrait être exclu de ces questions. C'est à débattre, je donne deux exemples. Je donne une vacation dans un autre établissement. Est-ce qu'il faut la déclarer à nouveau ? Si je fais un contrat de recherche, est-ce qu'il faut le déclarer à chaque fois ? Cela peut être très compliqué à gérer, et surtout, on peut se poser la question de la pertinence. C'était une question que je me posais. Merci.

Léonard GOURINAT

Merci beaucoup pour ces questions. Pour les prendre dans l'ordre, sur la question des enfants, merci de ce point. On va évidemment le vérifier. On modifiera en conséquence le formulaire et on retirera la référence aux enfants si c'est bien le cas.

Il y avait aussi une question qui est revenue plusieurs fois. Que se passe-t-il en cas de problème quand c'est le directeur qui est saisi ? En fait, l'idée est vraiment celle de la prévention. Ce n'est pas du tout un mécanisme de sanctions. C'est un mécanisme préventif qui est fait pour donner de la visibilité au président d'instance ou au manager pour faire en sorte qu'il y ait un bon fonctionnement de l'institution et de ses instances. C'est pour cela que la déclaration fonctionne comme une photographie, des conflits d'intérêts potentiels, apparents, une appréciation est faite et il y a un suivi par le déclarant. Sur la mise à jour, c'est pareil, c'est vraiment une question de suivi personnel. C'est à chacune des personnes concernées d'opérer une mise à jour si elle juge que le changement est suffisamment important pour le faire.

Il y avait une question également de Madame KEIME-VANDUICK. Si je suis un tiers, si je constate que quelqu'un concerné par le dispositif de déclaration, ou pas d'ailleurs, a des liens d'intérêts qui posent un risque de conflits, que dois-je faire ? C'est quelque chose que l'on a bien précisé, la déclaration d'intérêts est individuelle. Donc dans ce cas-là, la situation pourrait éventuellement entrer dans le cadre d'un autre dispositif qui sera présentée prochainement qui est la procédure de lanceur d'alertes.

Sur les activités de recherche, c'est le point IV du formulaire de la déclaration d'intérêts qui vous a été présenté. On vise tout de même des critères cumulatifs importants qui normalement donc n'entraînent pas à une mise à jour permanente de tous les projets de recherche. Thayane, je vous laisse compléter si vous le voulez.

Thayane VILAR BARBOSA

Je voudrais juste compléter en disant que la déclaration n'est pas publique. Donc, il n'y a que le déclarant qui sait ce qu'il déclare. C'est seulement le président de l'instance ou le supérieur hiérarchique, le groupe de travail ou, le cas échéant, le président de la commission de déontologie, si jamais ces personnes sont saisies.

Mathias VICHERAT

J'ajoute juste un point sur le rôle du directeur. Soyez rassurés, ce n'est pas une forme d'imperium qui serait prévue pour le directeur de Sciences Po, c'est juste l'application du Code de l'éducation.

Dina WAKED

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres remarques, on peut passer au vote. Je voudrais préciser que c'est un vote pour ajouter l'article 29bis au règlement intérieur de l'IEP de Paris. Madame GASMI, je crois que nous avons de nouvelles procurations ?

Ismahane GASMI

Il y a une nouvelle procuration. Madame Bathylle MISSIKA donne procuration à Monsieur HEILBRONN.

Dina WAKED

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Donc, nous avons zéro abstention, un vote contre. La modification est approuvée à la majorité. Merci beaucoup pour tout le travail au sein de la commission de déontologie et la déclaration des liens d'intérêts. Je note la demande de Monsieur HENRY pour une présentation au sein du Conseil du bilan de la commission.

On peut passer au quatrième point de l'ordre du jour. C'est le bilan de la politique de handicap 2021-2022. C'est une présentation de Madame Christine DAOULAS, responsable de la mission handicap.

Le Conseil a approuvé, par 28 voix pour et 1 contre, la modification le règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Paris.

IV. BILAN DE LA POLITIQUE HANDICAP 2021/2022

Christine DAOULAS

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Ravie d'être parmi vous ce matin pour vous présenter le bilan de la politique handicap pour l'année universitaire 2021/2022. Je vais vous présenter les points clés de manière synthétique, les perspectives et je répondrai ensuite à vos questions.

Je vais tout de suite commencer par le point concernant l'accompagnement des étudiants en situation de handicap à Sciences Po. Sur cette slide, deux graphiques. Le premier concerne l'évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap au sein de l'institution. On peut noter que ce nombre a fortement augmenté sur l'année universitaire 2021-2022 puisque nous avons accompagné 441 étudiants en situation de handicap. Ceci représente une augmentation de 34 % par rapport à l'année précédente. On peut noter que le nombre d'étudiants accompagnés a été multiplié par quatre en sept ans.

Sur le deuxième graphique, on peut noter une répartition équivalente des étudiants en situation de handicap entre collège universitaire et école. On retrouve 201 étudiants au collège universitaire et 222 étudiants répartis dans les différentes écoles.

On peut donc noter les différentes répartitions entre les différentes typologies de handicap. Deux points essentiels sont à retenir sur cette question. On accueille des étudiants en situation de handicap qui présentent tous types de handicap, et comme dans la population générale on peut noter que 80 % ou plus des cas sont des situations de handicap invisible.

Au niveau du budget alloué et de la répartition du budget du programme Sciences Po accessible, le total des dépenses a représenté 272 860 euros. On peut noter que 68 % de ce montant est destiné aux aides humaines et aux aides techniques, 10 % du budget a été consacré aux questions de sensibilisation et de formation, de même que pour l'octroi de bourses de mobilité pour le départ des étudiants en troisième année.

Cet accompagnement est possible grâce à une mobilisation et un engagement de tous les acteurs de Sciences Po. Il faut savoir que la mission handicap travaille avec l'ensemble des directions de Sciences Po. On a un réseau de référents handicap au sein des principales directions et dans l'ensemble des campus. Ce réseau de référents handicap s'est d'ailleurs étoffé ces derniers mois. On a une collaboration étroite également avec la direction de l'immobilier et la direction des services et moyens généraux, notamment sur les questions d'accessibilité du bâti.

Le pôle handicap met en place un suivi personnalisé pour chacun des étudiants accompagnés. On met en place ce qu'on appelle un plan d'accompagnement personnalisé qui intègre à la fois des aides techniques humaines ou organisationnelles, et ensuite la mise en place des aménagements se fait avec l'ensemble des équipes, notamment les équipes pédagogiques.

Je ne vais pas détailler l'ensemble des aides que l'on peut mettre en place, mais je pourrai répondre à vos questions si vous en avez.

Quelques éléments concernant l'insertion et l'orientation professionnelle des étudiants en situation de handicap. Comme pour l'ensemble des étudiants, l'accompagnement se fait par l'équipe de Sciences Po carrières. Chaque étudiant en situation de handicap a la possibilité de solliciter Sciences Po carrières pour avoir un accompagnement plus spécifique, notamment des conseils pour savoir s'il doit indiquer sa situation de handicap sur son curriculum vitae, et dans le cadre de la préparation des entretiens de recrutement pour un stage ou pour un emploi.

Pour revenir un instant sur le Duoday et le mentorat. Ce sont deux actions qui permettent aussi de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Le Duoday est une journée nationale qui a eu lieu cette année pour la cinquième année. Elle permet de créer un duo le temps d'une journée entre un professionnel volontaire et une personne en situation de handicap. L'an passé, on a pu constituer 43 duos qui se sont essentiellement réalisés dans le secteur public. Au niveau du mentorat, on a développé ce principe avec les entreprises partenaires du programme Sciences Po accessible. Chaque année, on crée des binômes en collaboration avec les entreprises partenaires.

Concernant les enseignants, ils ont un positionnement hybride au sein de l'institution. Ils peuvent être eux-mêmes soit en situation de handicap, soit accueillir au sein de leurs cours des étudiants en situation de handicap. Cette année, la mission handicap a accompagné six doctorants qui nous ont sollicités pour avoir des aménagements par rapport à leur situation. Il faut aussi noter que cette année Sciences Po a déposé plusieurs dossiers pour les contrats doctorants handicap. L'un d'entre eux a été retenu par le ministère et a donc débuté à partir de septembre 2022.

Concernant les salariés, les points à retenir pour l'année 2021, 41 salariés sont reconnus en situation de handicap avec cette année un peu plus d'employés que de cadres. C'était plus équilibré l'an passé, et un âge moyen des personnes qui ont une reconnaissance qui est de 53,6 ans. On peut souligner compte tenu de cet âge moyen un départ en retraite progressive des personnes reconnues en situation de handicap.

Concernant les perspectives, sur ce point, je travaille actuellement à la définition d'un nouveau plan pluriannuel handicap pour 2023-2025. Cette définition du plan handicap se fait sous la forme d'une coconstruction avec les parties prenantes. Plusieurs groupes de travail ont été lancés et initiés. L'idée est bien sûr de consulter les parties prenantes pour nourrir les actions du plan handicap, mais au-delà de cela, c'est aussi poser les bases pour plus d'interaction entre les acteurs et faire en sorte que l'ensemble des parties prenantes puissent véritablement s'impliquer dans le cadre de cette politique.

On a commencé ce travail avec les associations et les syndicats d'étudiants, il va se poursuivre. De la même manière, un groupe d'enseignants permanents et vacataires va être constitué pour travailler à la fois sur quelques actions concrètes, mais aussi comme je viens de l'indiquer pour construire les bases d'une plus grande interaction et répondre plus précisément aux attentes des uns et des autres, et faire vivre cette politique handicap ensemble. Je suis à votre écoute pour répondre à vos questions. Merci.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour cette présentation et pour les documents.

Olivier ROZENBERG

Merci beaucoup. J'ai eu un étudiant aveugle en amphithéâtre, et j'aurais aimé, je ne sais pas si cela pose problème, c'est donc la question que je vous pose par rapport au secret médical ou autre. J'aurais aimé être averti en amont par l'administration peut-être pour voir s'il y a des choses à faire. Je l'ai découvert devant l'audience.

Mathéa BOUDINET

Merci beaucoup. J'ai deux questions. Ce n'était pas dans la présentation, mais c'était dans le document que vous nous aviez envoyé en amont. Première question, vis-à-vis de la manière dont Sciences Po remplit l'obligation pour l'OETH, il était écrit que les 41 salariés étaient employés par l'institution, mais également un recours important aux milieux protégés à adapter. Je regrettais le fait qu'il n'y ait pas de distinction entre milieu protégé et entreprise adaptée dans les données qui étaient présentées, car cette année l'ONU a de nouveau fait de multiples critiques à la France sur le recours au secteur protégé qui pratique des salaires qui sont en dessous du SMIC pour la grande majorité. Donc, je me permets de développer un petit peu là-dessus comme c'est également mon secteur de recherche, et je me demandais si on ne devrait pas entamer une réflexion plus globale à Sciences Po sur le recours à un secteur qui est certes légal, mais qui ne dépend pas du Code du travail, mais du Code de l'action sociale et des familles pour remplir l'obligation d'emploi par rapport à cela. Je voulais donc savoir si par la suite sur les prochains bilans il serait possible de distinguer protéger et adapter étant donné que pour les entreprises adaptées, on dépend bien du Code du travail et des rémunérations légales que nous-mêmes avons en milieu ordinaire.

Deuxième question, vis-à-vis de la population doctorante, je voulais savoir si vous aviez entamé une réflexion sur la manière d'aborder la population doctorante à l'avenir du fait du double statut où d'une part on pourrait être bénéficiaire des actions de Sciences Po en tant qu'étudiant, sauf qu'au niveau de l'accompagnement pédagogique maintenant on donne les cours, on ne les reçoit plus pour la grande majorité, et également en tant que salariés pour celles et ceux qui ont un contrat doctoral avec Sciences Po, et s'il était possible également dans le plan de formation, et sa généralisation à différents publics s'assurer de la formation au sein des laboratoires et de la bonne accessibilité des locaux et des formations à toutes et tous. Je suis au courant de la situation qui a été gérée à la rentrée vis-à-vis de l'accessibilité et la façon dont cela a fini par se résoudre, mais de ce fait je me dis qu'il serait intéressant de sensibiliser en amont les collègues à cette question en sachant que pour certains et certaines il n'est pas du tout évident qu'il fallait rendre accessible un laboratoire ou un séminaire doctoral pour une personne à mobilité réduite. Merci beaucoup.

Inès FONTENELLE

Merci beaucoup pour la présentation. Vous dites dans le bilan qu'en un an il y a eu plus de 34 % d'étudiants en situation de handicap accompagnés et qu'en sept ans l'effectif a été multiplié par quatre

en passant de 103 étudiants à 441 étudiants en situation de handicap. Est-ce qu'en sept ans les effectifs du pôle handicap ont été multipliés par quatre ou ont-ils au moins suivi la hausse du nombre d'étudiants ? Par ailleurs, il est écrit dans le document que le référent handicap du campus du Havre est en cours d'identification. On aimerait savoir où cela en est. Pourquoi en cours d'identification ?

En outre, il nous semble qu'il existe aujourd'hui trop peu de personnes en charge de ces étudiants dans ce pôle au regard par exemple des temps d'attente qui sont parfois longs et tardifs pour la mise en place de certains aménagements. On pense par exemple à la situation d'une étudiante qui a dû attendre cinq semaines pour avoir ses tiers temps pour ses examens et qui donc ne pouvait que compter sur la bonne volonté de ses camarades ou enseignants. Nous réaffirmons également la nécessité urgente d'un véritable pôle handicap sur les campus en région.

Encore une remarque, il est écrit qu'on a souvent recours à des étudiants vacataires pour la mise en place de certains aménagements. Ils sont 100 étudiants aidés par des étudiants vacataires en 2021-2022. Il nous semble que cela devrait être plutôt du ressort d'un personnel dédié et formé à cette tâche.

Nous soulignons également un certain manque de formation concernant la communauté étudiante plus globalement tout comme le personnel sur les questions de handicap. Merci.

Chiara MARTINELLI

Vous écrivez que vous accompagnez les étudiants dans la demande d'une reconnaissance officielle. Cela signifie que les étudiants peuvent s'adresser à vous si leur handicap n'est pas encore reconnu officiellement. Pourriez-vous, s'il vous plaît, mieux nous expliquer comment se passe la prise en charge de ces étudiants qui souvent peuvent ne pas déclarer leur handicap avant leur admission ? Pourriez-vous nous expliquer que la prise en charge se passe souvent avant l'admission même ? Que se passe-t-il s'ils ne le déclarent pas ?

Avez-vous fait des efforts pour aller chercher les étudiants qui auraient droit à une aide, mais qui ne l'ont pas demandé directement, ou estimez-vous que si un étudiant ne le déclare pas, c'est parce qu'il n'en a pas besoin. Certains étudiants, selon nous, peuvent croire qu'ils ne sont pas concernés ou qu'ils peuvent ne pas voir les avantages que le pôle handicap pourrait leur offrir. Pour d'autres, en raison d'un sentiment d'illégitimité ou peut-être pour ne pas être stigmatisé. Par quels moyens pourrait-on aller les chercher ces étudiants ?

Cette question concerne aussi vos efforts de communication et d'action dans les campus en région parce que dans les campus en région, je viens d'un campus en région, beaucoup d'étudiants n'ont même pas connaissance d'un pôle handicap. Merci beaucoup.

Emma SALLEY

Je souhaitais intervenir d'abord premièrement pour préciser qu'on souscrit totalement à la remarque faite par les élus doctorants sur la question du milieu protégé et adapté. C'est une clarification qui doit effectivement être faite. Deuxièmement, on a pu rencontrer dernièrement la mission handicap et on a travaillé sur une avancée de la prise en charge des étudiants en situation de handicap. On constate que globalement il y a une bonne volonté, il y a eu des prises en compte de réflexions qu'on avait faites, notamment à la suite de la campagne réalisée par Solidaires sur la prise en charge des étudiants en situation de handicap, mais on constate qu'il y a encore des délais beaucoup trop longs dans la prise en charge. Ces derniers mois notamment, on a dû accompagner une étudiante qui se retrouvait alitée à la suite d'un accident. Elle a attendu longtemps avant d'avoir les aménagements nécessaires. Généralement, c'est quelque chose que l'on constate. Les délais sont trop longs. On a déjà pu évoquer ces difficultés avec la mission handicap. Nous rappelons que pour réduire ces délais, il faut permettre une prise en charge plus complète, plus adaptée et plus rapide, surtout les étudiants en situation de handicap, il serait nécessaire d'augmenter les effectifs du pôle handicap dédié au suivi des étudiants.

Christine DAOULAS

Merci à tous pour ces questions. Je vais essayer de les prendre dans l'ordre et de n'en oublier aucune. Concernant l'information des enseignants qui peuvent avoir au sein de leurs cours des étudiants en situation de handicap, plusieurs choses sont prévues. Cela me permet de rappeler le processus mis en place. L'étudiant contacte le pôle handicap. On le reçoit. Il a ensuite un rendez-vous au sein de la médecine préventive pour avoir un certificat de sa reconnaissance d'étudiant en situation de handicap avec un certain nombre de recommandations que l'on va mettre en place. On revoit l'étudiant. Par rapport à ce qui est préconisé, on informe avec l'accord de l'étudiant l'équipe pédagogique et les

enseignants. L'étudiant très souvent informe lui-même ses enseignants. Il est d'accord de le faire et cela ne lui pose pas de problème. Parfois, ils ne souhaitent pas le faire. On a aussi ce type de situation où parfois l'information peut passer par l'équipe pédagogique, mais à chaque fois on a besoin de l'accord de l'étudiant. C'est le cadre qui est prévu. En tout cas, on indique à l'étudiant qu'il est important d'informer les enseignants pour que les cours soient aussi adaptés le plus tôt possible, de même que les examens, mais on sait que les étudiants ne le font pas toujours en temps et en heure. De notre côté, on travaille avec les équipes pédagogiques et l'étudiant pour trouver le meilleur moyen d'être réactif et que tout le monde puisse prendre en compte les aménagements possibles.

Au niveau des salariés et de l'OETH, il y a des informations sur le montant des prestations d'achat vers le secteur adapté et protégé. Je n'ai pas avec moi le détail pour chacun des types de contrats, mais je le note pour que dans le cadre du prochain bilan on puisse être un peu plus précis sur les types de contrats et avec le type d'entreprise.

Concernant l'aspect de la formation, cela a été relevé par l'ensemble des acteurs, mais aussi des laboratoires, c'est un point que l'on discute dans le cadre des groupes de travail. Un souhait est très partagé que l'ensemble des acteurs de Sciences Po ait un minimum de connaissances en matière de handicap. On va voir maintenant avec l'ensemble des acteurs quel est le moyen le plus efficace pour toucher tout le monde.

Concernant les effectifs du pôle handicap, ils sont en train d'être renforcés. C'est un point sur lequel on est attentif et on cherche des solutions avec l'ensemble des acteurs internes.

Francesca CABIDDU

Je me permets de préciser que le pôle handicap était initialement composé de deux collaboratrices. Une troisième personne nous a rejoints au début de cette rentrée, il s'agit d'une étudiante en alternance qui restera avec nous pendant près de deux ans. Une quatrième personne intègre le service la semaine prochaine. Une équipe de quatre personnes donc assurera désormais l'accompagnement des étudiants. Il y a de nombreuses tâches administratives comme vous l'aurez compris, ces deux soutiens sont donc essentiels pour libérer du temps nécessaire à l'accompagnement personnalisé des étudiants.

Christine DAOULAS

Merci beaucoup. Je vais juste répondre aux dernières questions. Je l'ai mentionné rapidement tout à l'heure, mais il y a une spécificité pour les reconnaissances des étudiants. C'est le service interuniversitaire de médecine préventive qui a les droits de la CDAPH de définir si un étudiant est en situation de handicap. On accompagne ensuite les étudiants vers le monde professionnel et vers la démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, mais effectivement les deux types de reconnaissance sont différents.

Au niveau du campus du Havre, il y avait une personne référente au sein du campus du Havre et cette personne a fait une mobilité et aujourd'hui elle travaille sur le campus de Reims. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de nommer une nouvelle personne sur le campus du Havre. Cela va se faire très prochainement.

Par rapport aux questions sur les délais, il faut savoir qu'il y a des situations très variées. Certaines situations sont plutôt complexes et elles nécessitent parfois du temps, et de trouver aussi des prestataires externes, de les faire intervenir. Parfois, il peut y avoir des délais concernant la mise en place d'aménagements par rapport à certaines situations plus complexes.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour votre présentation et pour le travail. On va passer au dernier point de l'ordre du jour, les questions diverses.

V. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Kevin COHEN

Brièvement, j'aimerais revenir sur l'organisation d'une conférence par l'association Sciences Palestine, intitulé « The Plundering of Palestine, between biblical archeology and biblical myths » qui a eu lieu le jeudi 8 décembre dernier à 18 h dans le petit amphithéâtre de Sciences Po Menton en présence de

représentants de l'administration. Le but affiché de cette conférence était de nier les preuves archéologiques et historiques de la présence millénaire des juifs en terre d'Israël sans contradicteur à des fins de délégitimer l'existence d'un État juif. L'absence de personnes contredisant ces arguments à cette conférence qui ne promeut d'ailleurs aucunement la culture palestinienne, légitime un discours de haine se basant sur des théories complotistes et révisionnistes. Certaines déclarations spécifiques ont été alléguées par l'orateur au cours de la conférence incluant les propos suivants :

« Sur les quarante mentions dans la Bible, il n'y a aucune preuve qu'aucun d'entre eux ait jamais existé. L'archéologie prouvant l'existence du royaume d'Israël n'est pas réelle. Les liens mentionnés dans la Thora n'ont jamais existé. Il n'y a aucun lien archéologique entre la Thora et la terre qui maintient Israël et la Palestine. »

Ce sont toutes des déclarations catégoriquement fausses qui nient la véracité et l'existence de l'histoire juive, ce qui a été définitivement prouvé par une vaste et complète gamme de preuves. Nous ne le savons que trop bien et nous en avons fait l'expérience sur le campus de Menton et de Paris, la haine d'Israël est le moteur principal de l'antisémitisme. Comme ce qui a été voté le 20 février 2019 sur l'élargissement de la reconnaissance de l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme moderne.

Par ailleurs, l'autorisation de cet événement a fait l'objet de manquements au règlement. Aucun professeur de Sciences Po n'était prévu jusqu'à la veille de l'évènement pour exercer le rôle de modérateur et contredire certains de ces propos. De plus, le logo de Sciences Po a été utilisé pendant plusieurs jours à des fins de promotion de cet événement associant ainsi l'institution à ce qui s'est déroulé. C'était vraiment pour mettre en lumière ce qui s'est passé jeudi dernier et le climat qu'il peut y avoir pour les étudiantes et les étudiants juifs à Paris. Avec l'UEJF, on a aujourd'hui un rapport que l'on va présenter dans le cadre du groupe de travail sur l'ensemble des événements antisémites et antisionistes qui ont eu lieu au sein de Sciences Po sans forcément vouloir en déclinier certains. Ce qui s'est passé notamment à la rentrée lorsque j'étais dans la cafétéria du CROUS, je parlais de certains événements avec une personne de confession juive, et directement je me suis fait harponner pendant plus de quarante minutes par un étudiant sur la question d'Israël Palestine où il s'est imposé dans le débat. L'intérêt dans ce contexte où l'université de Sciences Po souhaite lutter contre l'antisémitisme, le racisme sous toutes ses formes, et l'autorisation de ces événements pose problème. J'aimerais juste porter l'attention dans le cadre de ce Conseil de l'Institut.

Mathias VICHERAT

Merci beaucoup, c'est un vrai sujet. Il y a eu toute une série de manquements en matière d'alerte. On a été alerté très tard de l'évènement - 48 h ou 72 h avant - et ce qui a été immédiatement demandé est effectivement de regarder quelle était la nature des écrits et s'il y avait une dimension antisémite avérée. Pour cela, on s'est tourné vers les chercheurs. Peut-être est-ce dû aux délais, nous n'avons pas trouvé de condamnation pour antisémitisme avéré. Après, tout le reste, je comprends que ce soit très problématique. Dans ce cas précis, il a été proposé une contradiction en urgence. Un chercheur du CERI, Laurent BONNEFOY, a été sollicité pour qu'il n'y ait pas un seul point de vue mis en avant. On a demandé aussi de retirer le logo de Sciences Po parce que ce n'est pas Sciences Po qui organisait mais une association. Sur la manière donc cela s'est passé, effectivement, il y a eu un loupé. Si cela avait été plus anticipé, cela aurait pu se passer différemment, mais on était tout de même aussi sur la logique de regarder jusqu'à quel point interdire ou pas.

Par ailleurs, comme vous le disiez, je rappelle que Beate KLARFELD a fait la leçon inaugurale, que Delphine HORVILLEUR est venue faire notre leçon inaugurale aussi sur le campus de Paris. On a également toute une série d'initiatives, notamment une coopération avec le camp des Milles à Menton. Franchement, sur ce que fait Sciences Po, on n'a pas trop de doutes à avoir sur la force de notre combat dans ce domaine. En revanche, dans l'organisation de cet événement, il aurait fallu que l'on puisse anticiper davantage les choses, je le reconnais bien volontiers.

Nicolas DELALANDE

Merci. J'avais entendu parler très récemment de cette regrettable affaire. J'interviens en tant que président du Conseil scientifique. Il faut faire attention aux confusions dans ce type d'évènement entre démarches de recherche et association. Il faut vraiment s'appuyer sur les départements et les centres de recherche de Sciences Po. Je comprends qu'un contradicteur avait été missionné, mais d'une certaine façon c'est un palliatif qui était insuffisant dans la mesure où c'est dès l'amont de la préparation de ce type d'évènement qu'il faut que les compétences scientifiques de Sciences Po soient consultées et

mobilisées. Il faut aussi remettre les choses dans un ordre qui permette de mettre en avant la dimension d'université de recherche, d'enseignement, et l'idée que les critères qui sont ceux de la recherche doivent prévaloir dans nos cours, mais aussi dans les événements. Si je comprends bien dans ce cas, il y avait une apparence de scientificité dans le travail présenté. Cela joue souvent de cette confusion, mais c'est justement à nous de débusquer ces confusions et de réaffirmer des principes très forts. Donc, je voulais aussi dire aux étudiants que les centres de recherche, les départements, parfois, vous ne connaissez pas directement. Ils devraient pouvoir être sollicités sur ces questions. Vous pouvez aussi compter sur l'appui du Conseil scientifique à Paris, mais aussi dans les campus, et c'est un autre enjeu que l'on a soulevé plusieurs fois, la manière dont on déploie aussi nos critères de scientificité et de recherche sur l'ensemble de nos sites.

François HEILBRONN

Comme l'UEJF, je m'étonne qu'une telle manifestation ait pu avoir lieu. Quand on fait des recherches, sauf le chercheur, ce n'est pas vraiment un chercheur. Sa thèse est évidemment très contestée. C'est du négationnisme total, c'est du révisionnisme historique. Il n'y a aucune valeur scientifique. Son travail a été financé par le Qatar et la Syrie. C'est un chercheur d'origine suédoise et d'origine arabe, il était invité par Sciences Palestine. On sait que les associations étudiantes ont toute liberté pour inviter des personnes extérieures, et c'est une très bonne chose, mais effectivement il faut que le responsable de la vie étudiante, l'administration et la communauté scientifique puissent avoir un droit de regard sur la qualité scientifique des invités. En fait, ce type d'invité, mais ce n'est pas la première fois que cela arrive à Sciences Po dans ce type de contexte, est un pur propagandiste négationniste, et je suis d'accord avec l'intervention de l'UNEF, antisémite puisque nier la réalité historique de l'implantation juive en Israël qui est prouvée historiquement, bibliquement et archéologiquement est grave, et surtout l'utilisation du logo de Sciences Po qui a été mis en avant sur les réseaux sociaux, c'est comme cela que je l'ai appris, est aussi un détournement de notre image. Je pense qu'il doit y avoir des sanctions contre ce chercheur et vraiment enquêter auprès de Menton pour que ce type de processus qui est déjà arrivé à Menton ne se reproduise plus. Je vous remercie.

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup. Monsieur le Directeur, cela fait une semaine que notre école est de nouveau sous le feu des critiques à la suite de la démission particulièrement médiatisée d'une professeure de danse.

Vous êtes intervenu hier soir sur CNEWS pour rappeler la version des faits de l'institution et je voudrais saluer vos propos clairs sur la nécessité de pluralisme à l'université, à Sciences Po et de la lutte contre toutes les formes d'intolérance, vous le savez, dans ce genre de crise, et l'expérience nous l'a montrée à Sciences Po à de trop nombreuses reprises, la transparence est essentielle pour éviter les fake news, les mensonges et les déformations, et les médias en profitent.

Vous avez donc rappelé hier au sujet des propos sexistes, discriminatoires, dégradants minimisant les violences sexistes et sexuelles, que la professeure de danse en question a été accusée d'avoir tenu de façon répétée comme votre lettre aux communautés en a fait part, que la professeure avait en effet tenu des propos considérés comme vexatoires, et vous affirmez que votre souhait initial était de conserver cette professeure, notamment au regard de ses qualités, car il n'y avait pas matière à ouvrir une procédure juridique.

C'est ce point qui m'interroge. Où sont justement passés les propos sexistes, discriminatoires, dégradants et minimisant les VSS qui sont passibles de poursuites pénales qui sont évoquées dans la lettre ? Je me suis personnellement battu aux côtés d'autres élus étudiants au sein du groupe de travail VSS pour que Sciences Po se dote d'une structure robuste, fiable, de confiance, capable de prononcer des sanctions disciplinaires en cas de manquement de ce type.

Donc, pourquoi aucune procédure n'a-t-elle été engagée dans ce cadre ? Si, comme cela a été écrit, dans le communiqué de Sciences Po, des propos sexistes, discriminatoires, dégradants et minimisant les VSS ont été tenus de façon répétée par l'enseignante.

Vous comprendrez le besoin pour nous d'avoir des informations, car beaucoup a été dit et la communauté étudiante s'interroge à juste titre, mais nous pouvons aujourd'hui leur apporter des réponses en vous remerciant par avance de votre réponse. Je tiens pour conclure à faire part bien évidemment à tous les étudiants ayant témoigné dans cette affaire du soutien de NOVA face au harcèlement qu'ils subissent. Merci beaucoup.

Mathias VICHERAT

Ce qui s'est passé, les propos qui ont été tenus n'ont pas été considérés comme relevant d'une dimension de sanction au regard de la loi. Donc, dans ce cadre, l'administration a engagé un dialogue avec cette dame. Vous savez qu'on nous reproche dans les médias de l'avoir renvoyée. Là, vous nous reprochez de ne pas l'avoir sanctionnée juridiquement. On est dans une polarisation totale parce que la réalité des faits est que cette dame a tenu des propos qui étaient, « deux hommes qui dansent ensemble, c'est moche. Deux femmes qui dansent ensemble, c'est moche ». Effectivement, il y a eu un dialogue avec l'administration et cette dame a décidé de partir. Je suis allée sur un plateau télé pour combattre deux mensonges répétés sur Sciences Po : que l'institution limoge pour des propos vexatoires et que nous n'utilisons pas les termes d'« homme » et de « femme ». En ce qui concerne le sujet dit de VSS, comme vous le savez, j'ai mis une magistrate à la tête de la cellule d'enquête. Vous ne pouvez donc pas considérer qu'il y aurait une minoration des problématiques qui peuvent se poser. Il n'y avait pas, à partir des verbatim que l'on a eus, et à partir des éléments précis que l'on a eus de l'étudiant en particulier, des éléments de nature à sanctionner au regard de la loi. Tout n'est pas judiciarisable et l'administration a été dans son rôle. Elle a engagé une conversation avec cette dame qui devait être recadrée, en lui signifiant de cesser ses propos. La personne a souhaité s'en aller, et après toute l'affaire est partie. On ne peut pas prendre la foudre d'un côté pour des éléments mensongers et de l'autre nous dire, vous n'avez pas fait assez.

Raphaël ZAOUATI

Je ne souhaitais pas du tout remettre en question le travail qui a été accompli par Sciences Po et par ses équipes justement dans l'encadrement et la veille qui est fait sur ces sujets, je tenais juste à souligner que le communiqué qui avait été écrit et diffusé à l'égard des communautés en interne faisait mention de propos tenus de manière répétée qui pouvaient sous-entendre la saisine de la section disciplinaire. Si tel n'a pas été le cas, je comprends tout à fait que Sciences Po ne l'ait pas fait, mais dans ce cas je trouve que le communiqué qui a été publié au sein de Sciences Po est inexact.

Mathias VICHERAT

Non, le communiqué n'est pas inexact. Il n'y avait pas, au regard de l'appréciation des faits et des propos, été considéré que cela relevait d'une saisine de la commission disciplinaire. D'ailleurs, les étudiants concernés avec qui on a discuté ne l'ont pas demandée non plus. Ils souhaitaient que cette dame puisse être recadrée. C'était une bonne professeure de danse sauf qu'elle tenait des propos vexatoires, mais qui ne relevaient pas de la discrimination au regard de la loi. Si elle avait tenu des propos homophobes, si elle avait tenu des propos que l'on aurait considérés comme caractérisés au sens de la loi comme discriminatoires, on aurait évidemment saisi la section, et on l'aurait sans doute renvoyée directement.

Dina WAKED

Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on peut s'arrêter là. Je vous remercie tous et toutes pour votre engagement. La prochaine séance aura lieu le 24 janvier. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Dina WAKED lève la séance à 11 h 33.